Niveau(x) d'enseignement: 0 Numéro EDUQ : 8170155
Centre d'intérêt: 64

Noël, Denis.

Rapports sur les audiences publiques de Radio-Québec / par Denis Noël. -- Montréal : Service général des moyens d'enseignement, 1975-1976 [i.e. 1976].
v, 139 f. ; 28 cm.

En tête du titre: Service du développement de la technologie éducative, Secteur études et prospective. Code: 54-1149/TEE-06-0276.
Notes (surtout bibliographiques) au bas des p.

Cote Dewey: 384.554'09714/N766r Cote LC: HE/8700.9/.C38

Descripteur(s): *Télévision éducative *Téléenseignement

Identificateur(s) de nom: *Radio-Québec

Ce document contient deux rapports d'étapes qui font la synthèse des opinions exprimées lors d'audiences publiques tenues en 1975 dans neuf régions du Québec. L'objectif est d'éclairer le ministère de l'Education dans ses orientations en matière de télévision éducative. Les questions posées par Radio-Québec concernaient la programmation, l'installation des antennes, la production régionale, les temps d'antenne, la bi-directionnalité du réseau.

La première série d'audiences publiques s'est déroulée au printemps 1975 dans sept régions: Saguenay-Lac St-Jean, Mauricie, Côte Nord, Outaouais, Nord-Ouest, Gaspésie-Bas St-Laurent, Cantons de l'Est. La deuxième série a eu lieu à Montréal puis à Québec en octobre 1975. Des individus et des organismes se sont exprimés de façon orale. De nombreux mémoires écrits ont aussi été présentés: 41 dans les régions de Québec et de Montréal; 88 dans les autres régions.

Le premier rapport présente une synthèse des critiques adressées à Radio-Québec concernant la clientèle visée, les besoins à satisfaire, les objectifs poursuivis, les moyens mis en oeuvre. Suivant les recommandations, groupées en deux rubriques portant sur l structure de l'organisme et sur les questions posées par Radio-Québec. L'auteur dégage enfin les caractéristiques des mémoires suivant les régions d'origine et les types d'organismes qui les ont présentés. Le deuxième rapport tente d'abord une synthèse des consultations régionales. Il fait le point sur l'ensemble des audiences. Ainsi Radio-Québec doit: se réorienter comme instrument de communication au service de l'éducation et comme outil de développement socio-culturel; - se restructurer sur les plans de la production, de la programmation et de la gestion; - repenser sa programmation pour qu'elle réponde aux besoins des clientèles spécifiques, des régions et du monde scolaire.

Type de document: r

Auteur de l'analyse: rp

E D U Q 8170155

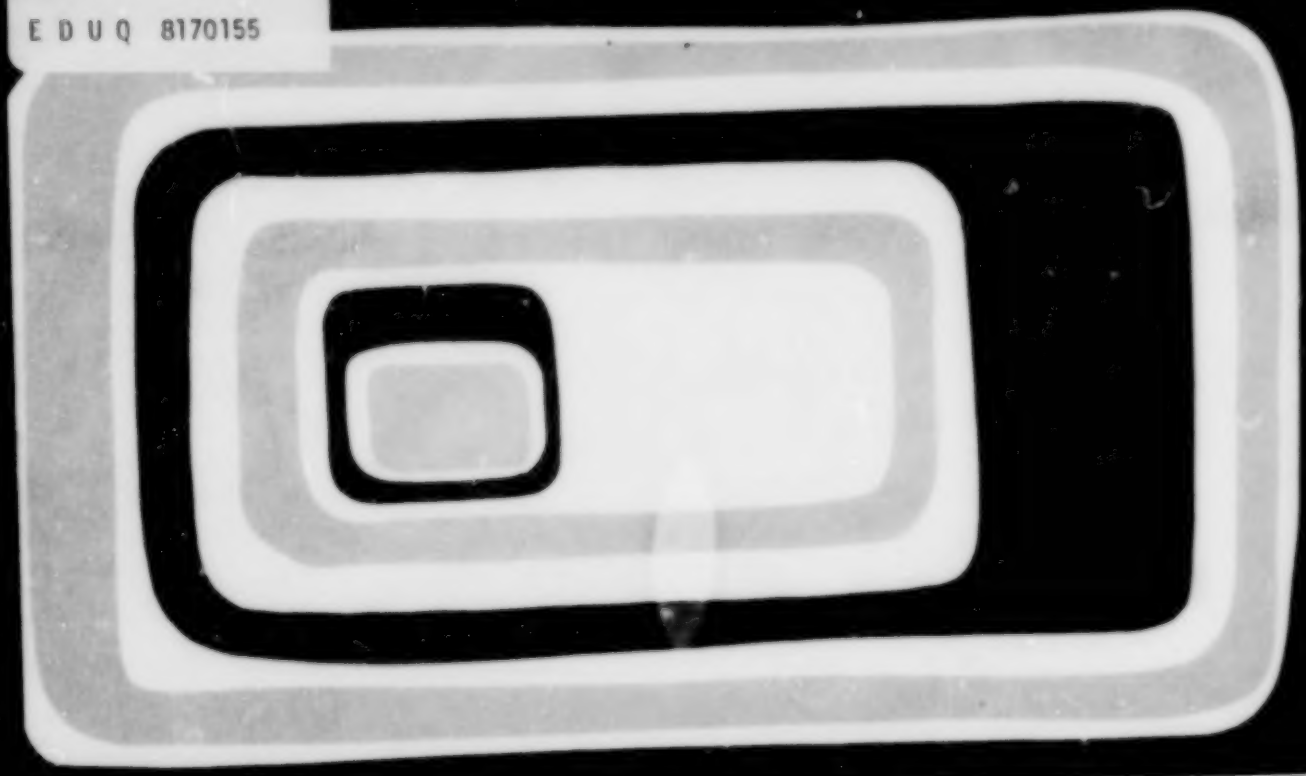

RAPPORTS SUR LES AUDIENCES PUBLIQUES DE RADIO-QUÉBEC

par denis noël

54-1149/TEE-06-0276

GOUVERNEMENT
DU QUÉBEC

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION

SERVICE GÉNÉRAL
DES MOYENS
D'ENSEIGNEMENT

800, RUE FULLUM
MONTRÉAL, P.Q.
H2K 4L1

NOTE DE L'AUTEUR

Le S.G.M.E. se réjouit d'avoir eu l'opportunité de participer, à titre d'observateur, aux audiences publiques organisées par Radio-Québec dans toutes les régions de la province. Ce fut pour lui l'occasion de prendre connaissance des désirs des populations régionales et en particulier des instances décentralisées d'enseignement en matière de télévision éducative.

En procédant à la présente publication, le S.G.M.E. ne prétend pas se substituer à Radio-Québec et fournir à la population un rapport officiel des audiences. Tout au plus cherche-t-il à faire connaître aux responsables du ministère de l'Education et des établissements scolaires les informations qu'il a pu recueillir à cette occasion et qui pourront l'aider à mieux réaliser son mandat comme partenaire de Radio-Québec dans le domaine de la télévision éducative.

Le 26 avril 1976

E D U Q 8170155

Service du développement de la technologie éducative

Secteur Etudes et prospective

RAPPORTS SUR LES AUDIENCES PUBLIQUES DE RADIO-QUEBEC

par

Denis Noël

Ministère de l'Education du Québec
Service général des moyens d'enseignement
600, rue Fullum
Montréal H2K 4L1

1975-76

AVERTISSEMENT

Les deux rapports qui suivent ont, à l'origine, été conçus séparément et à des époques différentes. Pour en faciliter la distribution, on a cependant jugé préférable de les présenter en un seul volume. Le lecteur voudra bien nous excuser des inconvénients qui pourraient en résulter.

TABLE DES MATIERES

	Page
Avertissement	1
Rapport I: AUDIENCES DES SEPT PREMIERES REGIONS CONSULTEES	1
Introduction	2
1. Principales critiques formulées à l'endroit de Radio-Québec	6
1.1 Aperçu général	6
1.2 La clientèle visée	12
1.3 Les besoins à satisfaire	14
1.4 Les objectifs poursuivis	17
1.5 Les moyens mis en oeuvre	18
2. Les recommandations faites à Radio-Québec ...	26
2.1 Les recommandations concernant la structure de l'organisme d'Etat	28
2.1.1 Sur le plan de la production	30
2.1.2 Sur le plan de la programmation	32
2.1.3 Sur le plan de la gestion	33

Page

2.2 Les recommandations formulées en réponse aux questions posées par Radio-Québec .. 35

2.2.1 Le type de programmation que devrait véhiculer Radio-Québec dans chaque région 35

2.2.2 L'installation d'une antenne UHF dans chaque région 40

2.2.3 Les possibilités d'une éventuelle production régionale 42

2.2.4 Les temps d'antenne pour diffusion régionale 46

2.2.5 Les modalités de participation bi-directionnelle de chaque région au réseau de Radio-Québec .. 48

3. Caractéristiques des mémoires suivant les régions d'où ils proviennent et les types d'organismes qui les ont présentés 51

3.1 Caractéristiques des mémoires suivant leur région d'origine 51

3.2 Caractéristiques des mémoires suivant les types d'organismes qui les ont présentés 54

Conclusion 60

Annexe I: Liste des mémoires suivant leur région d'origine 61

Annexe II: Liste des mémoires suivant les types d'organismes qui les ont présentés 74

Page

Rapport II: AUDIENCES DE QUEBEC ET DE MONTREAL ... 87

Introduction 88

1. Brève synthèse des mémoires présentés à Québec et à Montréal 90

1.1 Critique de l'orientation prise jusqu'à maintenant par Radio-Québec 90

1.2 Principales recommandations formulées ... 98

1.2.1 Concernant l'orientation générale et le rôle de Radio-Québec 99

1.2.2 Concernant les changements d'ordre structurel à opérer 105

1.2.3 Concernant les modifications à apporter à la programmation 110

2. Ce qui se dégage de façon définitive de l'ensemble des audiences 115

2.1 Radio-Québec doit se réorienter 116

2.1.1 Radio-Québec: un instrument de communication au service de la société éducative 116

2.1.2 Radio-Québec: un outil de développement socio-culturel 119

Page

2.2 Radio-Québec doit se restructurer 120

2.2.1 Sur le plan de la production 120

2.2.2 Sur le plan de la programmation 121

2.2.3 Sur le plan de la gestion 123

2.3 Radio-Québec doit repenser sa programmation 123

2.3.1 Une programmation qui réponde aux besoins de clientèles spécifiques 124

2.3.2 Une programmation qui réponde aux besoins des régions 125

2.3.3 Une programmation qui réponde aux besoins du monde scolaire 126

Conclusion 129

Annexe I: Liste des mémoires suivant leur région d'origine 130

Annexe II: Liste des mémoires suivant les types d'organismes qui les ont présentés 135

Rapport I:

AUDIENCES DES SEPT PREMIERES REGIONS CONSULTEES

Octobre 1975

INTRODUCTION

Depuis avril dernier, Radio-Québec s'est mis à l'écoute de la population en organisant des audiences publiques dans neuf régions du Québec. Jusqu'à présent, sept régions ont déjà été consultées, soit le Saguenay-Lac St-Jean, la Mauricie, la Côte Nord, l'Outaouais, le Nord-Ouest, la Gaspésie-Bas St-Laurent et les Cantons de l'Est. Les deux autres régions qui n'ont pas encore eu l'occasion de se faire entendre, soit Québec et Montréal, pourront le faire très bientôt, plus précisément les 14, 15 et 16 octobre pour la région de Québec, et les 28, 29 et 30 octobre pour la région de Montréal.

Le présent rapport cherche à faire la synthèse des principales opinions qui ont été exprimées lors des audiences tenues au printemps dernier dans les sept régions que nous avons ci-dessus mentionnées. Il ne s'agit pas d'un rapport définitif, mais d'un rapport d'étape. Nous comptons en effet en rédiger un autre lorsque les audiences seront terminées. Ce deuxième rapport aura pour objet non seulement de synthétiser les

mémoires qui auront alors été présentés dans les régions de Québec et de Montréal, mais aussi de faire le point sur ce qui se dégagera de façon définitive de l'ensemble de ces consultations populaires. Ces deux rapports produits, nous espérons être en mesure, dans un troisième temps, de déterminer ce que pourraient être les orientations du ministère de l'Education en matière de télévision éducative, compte tenu des opinions et des demandes formulées dans chacune des régions.

Avant d'aborder la synthèse même des idées émises jusqu'à maintenant au cours des audiences, il nous apparaît indiqué, dans cette introduction, de dire un mot concernant le contexte dans lequel Radio-Québec a décidé de tenir ses consultations.

Comme le laisse entendre le directeur général de Radio-Québec, M. Yves Labonté, dans le dernier numéro de la revue Télé-Clé (1), le réseau d'Etat nourrissait depuis longtemps déjà le projet de consulter la population. Il n'était cependant pas dans l'intention du Conseil

---

(1) Vol. 3, no 3; on trouvera dans ce numéro une information plus détaillée concernant le contexte des audiences.

d'administration de l'O.R.T.Q. d'organiser ces consultations immédiatement, mais seulement une fois réalisée l'implantation des antennes prévue dans son plan triennal de développement. De plus, ces consultations ne devaient porter à l'origine que sur le contenu même de la programmation. Ce qui a pesé lourd dans la décision de tenir des audiences publiques dès le printemps dernier, et de faire porter la consultation non seulement sur la programmation, mais aussi sur une série d'autres questions telles que l'installation des antennes, la production régionale, les temps d'antenne et la bi-directionalité du réseau, c'est le refus du Conseil des ministres du Québec d'accorder à l'O.R.T.Q., les crédits nécessaires à la réalisation de la deuxième phase de son plan. A l'origine de ce refus, il faut voir l'action menée par l'Institut canadien d'éducation des adultes qui, en octobre 1974, grâce en partie à l'aide financière du ministère des Communications du Québec, lançait dans le public un document de travail intitulé "Radio-Québec, pour qui?" Ce document qui remet en cause l'orientation générale de Radio-Québec, marquait le début d'une campagne de sensibilisation de la population et d'une consultation

sur le sujet à travers tout le Québec (1). Face au vaste mouvement de contestation qui allait, semble-t-il, en résulter, le Conseil des ministres a préféré retarder l'allocation des crédits nécessaires à la réalisation du plan triennal et Radio-Québec, de son côté, a décidé de profiter de ce délai pour organiser immédiatement ses consultations en leur donnant une plus grande envergure. En agissant ainsi, Radio-Québec espérait sans doute, sinon contrecarrer le mouvement amorcé par l'I.C.E.A., du moins le récupérer le plus possible en sa faveur.

En lisant ce premier rapport, on sera peut-être un peu surpris de la convergence des idées exprimées concernant les orientations fondamentales que devrait prendre Radio-Québec au cours des années qui viennent. Pour expliquer cette convergence, on devra considérer la campagne de sensibilisation menée par l'I.C.E.A. auprès d'un bon nombre d'organismes qui ont présenté des mémoires.

---

(1) Cette consultation se poursuit actuellement; on en connaîtra les résultats lorsque l'ICEA présentera son mémoire aux audiences qui se tiendront dans la région de Montréal.

I. Principales critiques formulées à l'endroit de Radio-Québec

1.1 Aperçu général

Les principales critiques formulées à l'endroit de Radio-Québec sont fondées sur une conception toute nouvelle de la télévision éducative, qui s'inspire des expériences qui ont été tentées en télévision communautaire, où la télévision est avant tout conçue comme un instrument de communication que l'on met à la disposition des personnes et des groupes, pour leur permettre d'exprimer librement leurs idées, de se livrer des messages et ainsi de s'aider à affronter leurs problèmes et à les solutionner. En télévision communautaire, la télévision est conçue comme un outil de changement et de développement socio-culturel.

C'est ainsi que le principal reproche que l'on fait à Radio-Québec est de s'être tenu à l'écart des expériences diverses qui ont été faites un peu partout au Québec depuis quelques années en télévision éducative et de n'avoir

pas su s'en inspirer pour tenter de développer un nouveau modèle de télévision que l'on voudrait, semble-t-il, à mi-chemin entre le modèle de télévision de masse tel que nous le connaissons depuis l'avènement de la télévision et le modèle de télévision tel que développé par les tenants de la télévision communautaire.

On dit de Radio-Québec qu'il ne constitue pas une alternative valable à la télévision de masse traditionnelle car dans sa structure et son fonctionnement, il se présente davantage comme un organisme de diffusion d'émissions télévisées à contenu éducatif que comme un véritable organisme de télévision éducative, c'est-à-dire un réseau de communications télévisuelles au service de l'éducation de toute la population québécoise, de son développement social et culturel. On considère à ce point de vue, que Radio-Québec est en train de commettre les même erreurs d'orientation que certains organismes qui lui sont analoques sur le continent nord-américain (v.g. N.E.T., O.E.C.A.) (1).

---

(1) Cf. Mémoire du Syndicat Général des Employés de Radio-Québec, p. 3

Ce reproche fondamental, qu'on exprime bien souvent en disant que Radio-Québec donne l'impression de vouloir être "un petit Radio-Canada québécois", se situe au coeur d'un débat d'ordre idéologique, où s'affrontent deux conceptions du genre de société qu'il convient de promouvoir aujourd'hui au Québec, deux philosophies de l'éducation des adultes et deux façons d'envisager le rôle que sont appelés à jouer les media électroniques, et en particulier, la télévision, dans le développement de notre société. On pourrait élaborer longuement là-dessus. Qu'il suffise cependant de signaler que ceux qui contestent le plan de développement actuel de Radio-Québec, le font au nom d'une idéologie qui cherche à promouvoir au Québec une société

- où la démocratie sera de plus en plus vivante et la participation des citoyens à la vie sociale de plus en plus réelle;

- où l'éducation des adultes ne sera plus conçue seulement comme une entreprise de promotion individuelle, mais aussi collective, centrée non seulement sur les besoins institutionnels, mais également et surtout sur les besoins réels tels que définis par les individus et les groupes et

- où les mass-media, et plus particulièrement la télévision, deviendront de plus en plus des outils, des instruments dont pourra se servir non seulement une élite, mais toute la population, pour s'exprimer et affirmer son identité en donnant consistance à sa culture.

Les tenants de cette idéologie sont d'avis que le moment est venu de démystifier le medium "télévision", pour en faire un moyen comme un autre d'expression populaire où tous les groupes pourront faire entendre leur message car, disent-ils, les progrès réalisés ces dernières années dans le domaine technique (mise sur le marché d'équipement légers, de qualité, magnétoscopie, etc.) le permettent.

Comme on le voit, l'enjeu est de taille. Pour eux, il s'agit de soustraire la télévision du contrôle de ceux qui dans notre société s'en servent pour véhiculer trop exclusivement leur propre culture, c'est-à-dire nos détenteurs de pouvoirs (pouvoir économique, politique, intellectuel, artistique, etc.) et de la remettre à toute la population pour qu'elle en fasse son propre instrument de dé-

veloppement socio-culturel et d'identification collective. C'est en ce sens qu'ils souhaitent voir Radio-Québec s'engager résolument dans la voie de la démocratisation des ondes dont nous aurons l'occasion de parler dans le prochain chapitre.

Selon eux, Radio-Québec a failli jusqu'à présent à sa tâche "d'éducateur populaire", car il s'est trop facilement contenté de produire des émissions à caractère éducatif en suivant le processus adopté depuis toujours par la télévision de masse traditionnelle. En agissant de la sorte, Radio-Québec, tout en produisant des émissions de qualité, ne remplit pas son véritable mandat, ne joue pas le rôle social que la collectivité québécoise est en droit d'exiger de lui.

Cette critique de fond, que l'on retrouve dans la plupart des mémoires qui ont été présentés aux audiences, à l'exception évidemment des mémoires en provenance d'organismes à but lucratif ou intéressés de très près au monde économique (v.g. câblodistributeurs,chambres

de commerce) et de certaines associations reconnues pour leurs idées traditionalistes, est bien exprimée dans le document de travail de l'I.C.E.A.:

Le mandat qu'a reçu Radio-Québec de produire des émissions à caractère éducatif et culturel ne suffit certainement pas à faire jouer à ce réseau un rôle social bien différent de celui que joue en général la télévision de masse à caractère commercial. Au lieu de véhiculer la culture dominante sous le mode du divertissement, on va la transmettre par le biais de contenus dits éducatifs et culturels.

L'information et les connaissances transmises d'en haut, bien qu'à caractère éducatif, ne vont que s'ajouter à la masse considérable d'informations qui assaillent l'auditeur jusqu'à l'insensibiliser aux événements. Pour répondre aux besoins de formation de la majorité populaire, ne faudrait-il pas au contraire partir des centres d'intérêts nécessairement diversifiés du public? Il s'agit, entre autres, des connaissances et des informations que les groupes qui oeuvrent dans la communauté ressentent le besoin d'acquérir pour la poursuite de leurs projets collectifs.

Pour relever ce défi de faire de la télévision un instrument "d'éducation populaire" et de développement de la culture populaire, il aurait cependant fallu que Radio-Québec s'engageât dans une autre voie que celle de la diffusion de masse

autoritaire et centralisée qui ne s'adresse qu'à l'individu moyen considéré comme simple consommateur à qui on dit ce qu'il est bon de savoir et comment il faut se conporter pour être heureux en société (1).

C'est en s'appuyant sur cette nouvelle conception de la télévision éducative, qui leur sert en quelque sorte de point de référence pour rejeter l'orientation générale prise par Radio-Québec, que la plupart des intervenants aux audiences ont formulé des critiques concernant la clientèle visée par le réseau d'Etat, les besoins qu'il cherche à satisfaire, les objectifs qu'il poursuit, de même que les moyens qu'il met en oeuvre pour les réaliser.

1.2 La clientèle visée

A ce chapitre, on dit que Radio-Québec, par suite de sa mentalité de diffuseur à sens unique, cherche trop à rejoindre "l'homme moyen" dans la solitude de son domicile, alors qu'il devrait, en tant

---

(1) Radio-Québec, pour qui?/ Institut canadien d'éducation des adultes. -- Montréal: octobre 1974. pp. 7-8

qu'organisme d'éducation, viser des publics-cibles aux besoins de formation nettement identifiés et aux caractéristiques socio-culturelles propres. Pour en arriver à une telle opinion, on argumente généralement de la façon suivante. L'éducation véritable est celle qui se fait à partir des besoins réels de l'étudiant, celle qui, en outre, s'adapte le plus possible à ses particularités culturelles. Or, Radio-Québec, en cherchant à atteindre le "québécois moyen" se met au départ dans l'impossibilité de répondre à ces deux exigences fondamentales et, en conséquence, ne fait que perpétuer un mode d'éducation dépassé et l'action menée jusqu'à présent dans notre milieu par les mass-media qui font des québécois des consommateurs passifs d'émissions de télévision, de véritables "spectateurs" qui ont toujours l'impression en regardant une émission télévisée qu'elle n'a pas été conçue pour eux, mais pour quelqu'un d'autre.

Préoccupé plus qu'il ne le dit par la cote d'écoute de ses émissions, Radio-Québec, dit-on, adopte exactement l'at-

titude des autres stations de télévision existantes, qui consiste à décider du contenu de la programmation presque uniquement en fonction du nombre de téléspectateurs qu'elle pourrait satisfaire. C'est d'ailleurs cette tendance à vouloir atteindre d'abord et avant tout le plus grand nombre qui, selon certains, a fait que Radio-Québec a d'abord cherché à s'implanter dans les régions de Montréal et de Québec, alors qu'il aurait dû, en tant qu'organisme dévoué à l'éducation, renverser son plan de développement en allant desservir en premier les régions éloignées souvent très dépourvues en ressources éducatives et culturelles.

1.3 Les besoins à satisfaire

Très peu d'organismes ont pris la peine de critiquer systématiquement les besoins à satisfaire tels qu'énoncés par Radio-Québec dans son plan triennal. De la perspective dans laquelle se sont placés la plupart des intervenants aux audiences pour faire connaître leurs attentes, il ressort cependant qu'en cette

matière l'accord est loin d'être parfait. Pour bien mettre en évidence ce sur quoi il y a divergence, on doit dire que, de son côté, Radio-Québec semble s'être surtout placé dans une perspective institutionnelle pour déterminer les besoins auxquels il veut répondre, tandis que les intervenants aux audiences ont surtout cherché, pour leur part, à identifier quels besoins de la population comme telle pouvait combler au Québec, un organisme de télévision éducative.

Cette divergence s'est manifestée particulièrement à propos des deux premiers besoins qu'on trouve formulés comme suit dans le plan triennal.

1. la population du Québec, dispensée géographiquement et pluralisée socialement, trouve dans la télévision son principal instrument d'identification collective; ce fait est particulièrement évident chez les francophones;

2. l'Etat québécois, qui poursuit un objectif d'indépendance culturelle, n'a qu'une emprise minime sur les mass-media, en particulier sur la télévision, qui reflète plutôt les intérêts de l'Etat central et d'entreprises commerciales (1).

---

(1) Mémoire de programme: 1er avril 1974-31 mars 1977/ Office de Radio-télédiffusion du Québec. -- Montréal, p. 16

Dans un des mémoires les plus remarqués aux audiences tenues dans la région du Nord-Ouest, on y lit:

Face à ces conclusions, on peut se poser plusieurs questions. Par exemple, la population du Québec trouve-t-elle naturellement "dans la télévision son principal instrument d'identification collective" ou ne tente-t-on pas plutôt de lui imposer ça?... Le deuxième besoin exprimé suggère que l'Etat québécois augmente son emprise sur les mass-media; ne serait-ce pas plutôt les citoyens du Québec qui auraient besoin d'augmenter leur emprise sur ces media? (1)

Comme on peut le constater, on reproche à Radio-Québec de trop chercher à répondre avant tout aux besoins de l'Etat, et par ricochet à ses propres besoins, et de ne pas porter suffisamment attention aux besoins réels, tels que ressentis par la population québécoise. A ce propos, on soupçonne Radio-Québec de vouloir surtout être, sous le couvert de la télévision éducative, un instrument au service de l'Etat québécois et de sa politique d'autonomie culturelle.

---

(1) Mémoire du Service audio-visuel du Cegep de Rouyn-Noranda, p. 7

1.4 Les objectifs poursuivis

Au sujet des objectifs poursuivis par le réseau d'Etat, encore là, les critiques n'ont pas été formulées systématiquement. On aurait tort cependant de penser que sur ce point il n'existe aucune divergence. En passant en revue les mémoires, on constate en effet que certains organismes, et plus particulièrement ceux qui se dévouent au développement des classes défavorisées (v.g. Multi-Media), aimeraient voir Radio-Québec formuler ses objectifs davantage en termes de promotion collective qu'individuelle. Pour eux, Radio-Québec devrait se fixer comme premier objectif d'aider les collectivités locales, les groupes populaires à prendre en charge le développement de leur milieu, tant sur le plan culturel que social et économique, alors qu'il "ne s'intéresse qu'à l'individu isolé et sans défense devant son téléviseur" (1). Attitude bien peu pédagogique, dit-on, quand on songe à l'objectif

---

(1) Mémoire de la Table ronde des organismes d'éducation populaire (région de l'Outaouais), p. 2

collectif qu'il se donne en tant que réseau national: "promouvoir leur identité comme québécois et leur participation dans l'évolution de la nation" (1).

La somme des individus ne fait pas la collectivité; nous ne sommes pas un agrégat d'individus. Il faut reconnaître les solidarités et les réseaux existants qui sont les canaux normaux de l'expression de la collectivité québécoise. Radio-Québec se doit d'être un medium de participation au service des citoyens qui commencent à s'organiser collectivement et dont le plus souvent on tait les expériences dans les media traditionnels (2).

1.5 Les moyens mis en oeuvre

Pour atteindre les objectifs qu'il s'est fixé, Radio-Québec a choisi:

Io de diffuser sur UHF, en trois ans, un minimum de 6,000 heures d'émissions télévisées, de façon à rejoindre progressivement, d'ici 1977, 4,000,000 de téléspectateurs et

---

(1) Mémoire de programme: Ier avril 1974-31 mars 1977/ O.R.T.Q. -- Montréal, p. 19

(2) Mémoire de la Table ronde des organismes d'éducation populaire (région de l'Outaouais), p. 2

2o de préparer des documents audio-visuels destinés à soutenir l'action éducative de l'Etat québécois en y affectant des ressources jusqu'à concurrence de $3,000,000 annuellement.

Le premier de ces moyens (la télédiffusion sur UHF) a été l'objet de nombreuses discussions aux audiences, car la plupart des questions sur lesquelles Radio-Québec espérait engager le dialogue avec la population, s'y rattachent. Sans entrer dans le détail de ces discussions - ce sera précisément l'objet du deuxième chapitre de ce rapport - il convient cependant de signaler immédiatement les principales critiques qui ont été formulées à ce propos.

Si on félicite en général Radio-Québec d'avoir choisi de diffuser sur UHF, pour abandonner progressivement la diffusion par câble, on lui reproche par ailleurs d'avoir trop axé son développement jusqu'à présent sur l'atteinte du plus grand nombre possible de téléspectateurs en donnant priorité aux régions

de Montréal et de Québec au détriment des régions plus éloignées et moins favorisées en matière de ressources éducatives. Ce reproche, que nous avons déjà signalé en parlant de la clientèle visée par Radio-Québec, a été exprimé à maintes reprises et se trouve sans aucun doute au centre des critiques formulées concernant le plan d'installation des antennes UHF à travers la province. Selon plusieurs organismes, ce plan aurait dû être inversé car, en télévision éducative, on devrait se préoccuper d'utiliser ce moyen moderne de communication qu'est la télévision pour combler des besoins non encore satisfaits par les moyens traditionnels plutôt que pour enrichir un réseau complet de ressources éducatives déjà existantes.

C'est en se servant du même argument qu'on reproche aussi à Radio-Québec d'avoir trop mis l'accent jusqu'à présent sur le "hardware" et d'avoir privilégié davantage le contenant que le contenu de ses émissions. Si, dit-

on, Radio-Québec s'était préoccupé, dès le début, de rejoindre en priorité les populations les plus démunies en matière de ressources éducatives, il ne se serait sûrement pas doté d'un équipement technique aussi sophistiqué que celui qu'il possède actuellement. Il aurait au contraire cherché à répondre aux besoins les plus pressants au moyen d'un équipement technique sans doute de qualité, mais léger et non susceptible de le limiter dans l'accomplissement de sa missions éducative. Il aurait au moins cherché à posséder un équipement technique autant que possible compatible avec les équipements existants à travers la province, tant dans les cegeps et universités que dans les différents centres communautaires, de façon à rendre ses productions facilement accessibles à des groupes formels. Il aurait enfin prévu des mécanismes précis de participation du public à l'élaboration du contenu de ses émissions.

La grande majorité des intervenants aux audiences a beaucoup insisté sur ce dernier point. On conçoit mal, en effet,

d'une façon générale, que l'ensemble de la programmation actuelle de Radio-Québec soit décidé par un comité nommé en exclusivité par la direction. On voudrait que Radio-Québec mette sur pied des structures qui permettent aux citoyens de faire connaître leurs points de vue et leurs besoins véritables en télévision éducative.

Cette dernière critique en rejoint souvent une autre concernant les modalités de production actuelles. On n'accepte pas, en général, que toute la production soit centralisée à Montréal. On considère en effet que la production régionale devrait être réalisée au niveau des régions concernées, par des gens du milieu, aidés et soutenus, au besoin, par du personnel spécialisé en provenance du centre de production de Montréal. On rejette la plupart du temps une production régionale faite (comme c'est le cas actuellement) à l'aide d'un car de reportage circulant à travers la province par des gens totalement étrangers aux régions visitées car, dit-on, il s'agit alors bien plus d'émissions tournées sur la région que d'émissions de la région comme telle.

Pour ce qui est enfin du pourcentage d'émissions que Radio-Québec entend consacrer à la vie régionale dans l'ensemble de sa programmation, soit 15%, plusieurs organismes sont d'avis qu'il devrait être augmenté. Evidemment, les proportions varient beaucoup d'un mémoire à l'autre, mais dans l'ensemble on s'accorde à reconnaître que le pourcentage pourrait être augmenté au fur et à mesure que les régions se montreront plus aptes à produire leurs propres émissions.

Le deuxième moyen que Radio-Québec compte utiliser pour réaliser ses objectifs, soit la production commanditée, n'a pas beaucoup retenu l'attention des intervenants aux audiences. Ceci peut facilement s'expliquer par le fait que les consultations organisées par Radio-Québec ne portaient pas là-dessus, mais plutôt sur la télédiffusion. Quoi qu'il en soit, il n'existe, à notre connaissance, que deux mémoires traitant explicitement de cette question. Que ces mémoires proviennent, tous les deux, du service audio-visuel de cégeps, soit le cégep de Shawinigan et celui de Rouyn-Noranda, nous apparaît

significatif. Le secteur de l'enseignement collégial est mal desservi par les organismes producteurs et distributeurs de documents audio-visuels au Québec (Radio-Québec, S.G.M.E., O.F.Q.). C'est d'ailleurs ce dont se plaint précisément le responsable du Centre de production audio-visuel du Cegep de Shawinigan lorsqu'il écrit dans son mémoire:

... le Service général des moyens d'enseignement ou S.G.M.E. n'a, à toute fin pratique, rien produit comme document au niveau collégial. C'est surtout au niveau primaire et au niveau secondaire que les documents ont été produits. Il est reconnu que les documents dits "scolaires" sont produits par Radio-Québec et par l'entreprise privée, mais que le contenu des émissions est déterminé par le S.G.M.E.... (1).

Comme on peut le constater, les critiques formulées à ce chapitre ne s'adressent pas seulement à Radio-Québec, mais aussi au ministère de l'Education et, en l'occurence au S.G.M.E. On reproche, en particulier, à ces deux organismes de ne pas avoir encore réussi à s'enten-

---

(1) Mémoire du Centre de production audio-visuelle du Cegep de Shawinigan, p. 10

dre sur une politique commune en matière de production et de distribution de documents audio-visuels de type éducatif ou didactique. Tout en souhaitant une décentralisation de ce genre de production, tant au niveau de Radio-Québec que du S.G.M.E., on voudrait que s'instaure "un canal de communication unique et efficace qui permette aux utilisateurs de ces documents (les enseignants, les responsables de l'audio-visuel dans les institutions, etc.) de faire état de leurs besoins en terme de documents à produire" (1) et qu'enfin, soit mis sur pied "un système efficace et intégré de distribution de ces documents, distribution qui serait gratuite pour l'ensemble des utilisateurs québécois" (2).

---

(1) Mémoire du Service audio-visuel du Cegep de Rouyn-Noranda, p. 16

(2) Idem.

2. Les recommandations faites à Radio-Québec

En prenant connaissance des critiques formulées à propos du plan triennal, on imagine déjà un peu le genre de recommandations que les divers organismes ont pu faire à Radio-Québec lors des audiences.

Mises à part les propositions de quelques personnes ou associations chez qui on pouvait souvent déceler un manque d'information sur les problèmes que pose le développement de la télévision éducative au Québec, on doit dire qu'en général ce sont des recommandations qui, si elles étaient retenues telles quelles, pourraient entraîner des changements radicaux dans l'orientation et le développement du réseau d'Etat, car elles portent principalement sur sa structure et son fonctionnement.

Ces recommandations n'ont pas toutes été formulées de façon systématique; ce qui rend la tâche de les synthétiser relativement difficile. Dans certains mémoires, on les trouve regroupées; dans d'autres, il est nécessaire

de les dégager de l'ensemble des idées avancées à propos des cinq thèmes sur lesquels Radio-Québec désirait engager le dialogue avec la population, soit:

1o le type de programmation de télévision qu'il devrait véhiculer dans chaque région;

2o l'installation d'une antenne UHF dans chaque région;

3o les possibilités d'une éventuelle production régionale;

4o le temps d'antenne pour diffusion régionale;

5o les modalités de participation bi-directionnelle de chaque région au réseau de Radio-Québec.

Pour la clarté de notre exposé, nous allons d'abord présenter les recommandations qui portent sur la structure même de l'organisme d'Etat, pour ensuite parler des recommandations qui ont été formulées en réponse aux questions précises posées par Radio-Québec.

2.1 Les recommandations concernant la structure de l'organisme d'Etat

On peut dire, sans crainte de se tromper, que s'il est un point sur lequel les mémoires concordent, c'est bien sur la nécessité pour Radio-Québec de se régionaliser. L'unanimité est pratiquement faite là-dessus. D'ailleurs, même la haute direction de Radio-Québec estime que la régionalisation s'impose.

Ce sur quoi s'est engagé le dialogue au cours des audiences, car les idées divergent beaucoup à ce propos, ce sont les modalités concrètes selon lesquelles devrait se réaliser cette régionalisation.

Les points de vue exprimés de même que les recommandations formulées à ce sujet sont fonction de la perception que l'on a du rôle que Radio-Québec est appelé à jouer dans notre milieu. Dans la mesure où on perçoit Radio-Québec plutôt comme un organisme de diffusion de masse que comme un organisme de communication, on a tendance à se satisfaire plus facilement de ses structures actuelles et à

définir sa régionalisation comme une entreprise visant surtout à assurer un contenu régional à ses émissions, sans chercher plus qu'il ne faut à favoriser la décentralisation et la démocratisation de sa structure. C'est le cas, semble-t-il, de la majorité des personnes qui composent le conseil d'administration de Radio-Québec. Dès que l'on cesse cependant de percevoir Radio-Québec avant tout comme un organisme de diffusion et qu'on le considère surtout comme un organisme de communication télé-visuelle au service de l'éducation de tous les québécois, apparaît alors la nécessité non seulement de régionaliser le contenu de ses émissions, mais aussi de décentraliser et de démocratiser sa structure sous la forme d'une mise en place d'entités régionales de toute nature. C'est le point de vue de plusieurs organismes qui sont intervenus aux audiences.

Ces derniers demandent à Radio-Québec de se décentraliser et de se démocratiser sur plusieurs plans:

- sur le plan de la production;
- sur le plan de la programmation;
- sur le plan de la gestion.

2.1.1 Sur le plan de la production, en se constituant en réseau composé d'un centre de production par région et d'un centre de production national situé à Montréal, desservant cette région par surcroît. Autonomes dans leur fonctionnement et ne dépendant aucunement du centre national de production, les centres régionaux produiraient des émissions destinées à être utilisées en circuit fermé ou à être diffusées en partie sur le plan régional et en partie sur l'ensemble du réseau québécois dans une proportion à déterminer.

On insiste, en général, sur la souplesse et la flexibilité des ressources humaines et matérielles qui devraient être affectées à ces centres. On estime en effet qu'étant donné le genre d'émissions à produire (émissions de type "communautaire",du moins en partie) (1), le personnel devrait être composé autant que possible de gens du milieu (recherchistes, techniciens, réalisateurs, etc.)

---

(1) Comme on le verra plus loin, ce n'est pas l'unique genre d'émissions qu'on voudrait voir contenues dans la programmation régionale.

soutenus et encadrés, si nécessaire, par du personnel spécialisé en provenance de Montréal ou d'autres régions de la province.

Quant aux installations et à l'équipement requis, la plupart des intervenants sont d'avis qu'il faut éviter de faire de trop gros investissements et qu'il vaut mieux équiper ces centres en fonction du terrain que d'une production en studio. Selon certains, l'équipement des centres régionaux devra nécessairement être léger, facile d'accès et compatible avec celui dont disposent déjà les régions, car on veut que le public organisé se serve lui-même de la télévision comme d'un moyen d'expression pour diffuser ses messages, affirmer son identité et se développer sur le plan socio-culturel.

Parce qu'on perçoit la production régionale avant tout comme une production de type "communautaire", c'est-à-dire axée sur le développement du mi-

lieu, quelques intervenants insistent même pour que ces centres ne soient pas purement et simplement des centres de production, mais de véritables centres de ressources éducatives aux fonctions multiples: fonctions de formation, de production, de distribution, de diffusion et d'animation (1).

2.1.2 Sur le plan de la programmation, en mettant sur pied un comité national de programmation composé de personnes ressources de l'O.R.T.Q. et de délégués en provenance de comités régionaux de programmation constitués dans chacune des dix régions administratives du Québec. Ces différents comités auraient pour tâche de déterminer chaque année le contenu de la programmation soit nationale, soit régionale. Composés de spécialistes de l'O.R.T.Q. et de représentants élus provenant des divers secteurs d'activités importants de la région et même, éventuellement, des sous-régions significatives à l'intérieur de la région, les

---

(1) Cf. entre autres, les mémoires présentés par
- le projet Fer de lance de la région de l'Estrie;
- le Service audio-visuel du Cegep de Rouyn-Noranda;
- un groupe d'organismes du Saguenay-Lac St-Jean.

comités régionaux verraient à ce que la programmation réponde aux besoins réels de la population et se chargeraient de transmettre aux autorités administratives des centres de production l'appréciation de la population sur les émissions produites (feedback). On estime que c'est, en partie, par l'intermédiaire de ces comités régionaux que pourrait se réaliser la participation effective des citoyens à l'élaboration du contenu de la programmation.

2.1.3 Sur le plan de la gestion, en créant des conseils d'administration autonomes tant au niveau national que régional. Constitués suivant un modèle semblable à celui décrit pour les comités de programmation - conseil d'administration national composé de représentants de l'O.R.T.Q. et de délégués des Conseils d'administration régionaux; Conseils d'administration régionaux composés de personnes ressources de l'ORTQ et d'élus en provenance des groupes sociaux oeuvrant dans divers secteurs d'ac-

tivités et, éventuellement, des sous-régions définies à l'intérieur de chaque région, - ces différents conseils auraient pour tâche de procéder à l'administration et à l'établissement des politiques et normes des centres de production régionaux. Ils auraient, en particulier, le pouvoir de décider des orientations, des affectations budgétaires et de la grille de programmation de chacun de ces centres.

Comme on peut le constater, on ne demande rien de moins à Radio-Québec que de procéder à un réaménagement complet de sa structure. On considère en effet qu'il ne saurait atteindre l'objectif qu'il s'est fixé, de faire de la télévision un instrument d'identification collective pour les québécois et un moyen d'éducation efficace sans se réorganiser radicalement de façon à faire place au dynamisme des citoyens de l'ensemble du Québec.

2.2 Les recommandations formulées en réponse aux questions posées par Radio-Québec

Dans plusieurs mémoires, on ne trouve formulées de recommandations qu'à propos des thèmes précis sur lesquels Radio-Québec souhaitait engager le dialogue. Cependant, il faut dire qu'un grand nombre d'intervenants aux audiences ont tenu à lier leurs réponses aux questions posées par Radio-Québec à leurs recommandations concernant la réorganisation totale de l'organisme d'Etat; ce qui, il va sans dire, donnait beaucoup plus de cohérence à leurs propositions.

2.2.1 Le type de programmation que devrait véhiculer Radio-Québec dans chaque région

La plupart des organismes qui exigent la décentralisation et la démocratisation de Radio-Québec, sont d'avis que la question du type de programmation que devrait véhiculer le réseau d'Etat au niveau régional, doit être laissée à l'entière discrétion des comités régionaux de programmation dont ils souhaitent la création. Pour eux en effet, il importe moins

à l'heure présente de discourir sur le contenu possible de la programmation régionale que de discuter des mécanismes à mettre en place pour permettre à la volonté populaire de s'exprimer. Toutefois, ce principe étant posé, ils ne refusent pas systématiquement d'indiquer dans quel sens ils souhaitent voir se développer la programmation régionale.

A la lecture attentive des mémoires, il apparaît qu'on ne conteste pas généralement la programmation actuelle de Radio-Québec, mais qu'on espère une programmation régionale qui réponde à des besoins plus diversifiés. On considère en effet que la programmation régionale devra être établie en tenant compte tout autant des besoins réels de la population que des besoins identifiés par les organismes d'éducation populaire, les organismes voués au développement social et les établissements scolaires.

On veut une programmation régionale qui fera d'abord place à des émissions centrées sur le développement socio-culturel de la région, c'est-à-dire traitant de la

vie régionale et de ses problèmes spécifiques; des émissions qui permettent aux individus et aux groupes de s'exprimer, de se mettre en valeur, de confronter leurs idées sur les questions qui les préoccupent et ainsi de mieux se comprendre et de mieux maîtriser le présent et le futur de leur communauté régionale. Pour faire bref et employer un mot commode, on peut dire qu'on veut une programmation qui fera place à des émissions de type "communautaire". Il apparaît souhaitable à plusieurs que ce genre d'émissions fasse parfois l'objet d'un échange inter-régional entre régions aux caractéristiques semblables, de façon à favoriser un enrichissement mutuel.

On demande, en second lieu, une programmation régionale qui comportera des émissions que l'on pourrait qualifier "d'éducation populaire". Il s'agit plus précisément d'émissions du type de celles que diffuse présentement Radio-Québec. Centrées sur la vie quotidienne des individus et des groupes, ces émissions chercheraient à instruire les citoyens dans

différents domaines ou secteurs d'activités. En partant de l'idée qu'une certaine catégorie de québécois (public-cible) est avide de connaissances dans un domaine particulier, on tenterait de la satisfaire en diffusant une série d'émissions traitant de ce sujet. Il pourrait s'agir, par exemple, de la vie parlementaire, du coopératisme, de la sexualité, de l'éducation des enfants, de la nouvelle pédagogie à l'école, etc. Dans la même perspective, on accorderait une place de choix aux événements d'actualité en cherchant autant que possible à aider le téléspectateur à les comprendre en profondeur, car ce qu'on souhaite avant tout, c'est amener les citoyens du Québec à mieux s'insérer dans leur milieu de vie, à mieux participer à l'évolution de leur nation.

On désire enfin une programmation régionale qui réponde aux besoins du monde de l'éducation au moyen d'émissions destinées soit aux enfants d'âge pré-scolaire pour les préparer progressivement à entrer à l'école, soit aux élèves des écoles pour

enrichir ou supporter l'enseignement qu'ils reçoivent déjà de leurs professeurs, soit aux adultes en quête de perfectionnement ou en voie de recyclage. Dans ce dernier cas (éducation des adultes), on pense surtout au télé-enseignement, c'est-à-dire à un enseignement dispensé entièrement ou partiellement à distance, qui pourrait s'adresser aussi bien à des individus à domicile qu'à des groupes restreints disposant d'un animateur, où la télévision jouerait un rôle, sinon central, du moins très important à l'intérieur d'un ensemble de moyens didactiques coordonnés systématiquement en fonction d'une série d'objectifs pédagogiques déterminés. Ce genre d'enseignement télévisé à l'intention des adultes apparaît souhaitable, en particulier, à certains établissements de niveaux collégial et universitaire qui nourissent déjà des projets dans ce sens, compte tenu de l'expérience qu'ils ont acquise dans ce domaine et de l'équipement technique dont ils disposent, ou encore des distances géographiques

trop grandes qui les séparent de leur clientèle (1).

2.2.2. L'installation d'une antenne UHF dans chaque région

Sur ce point, on s'accorde en général pour demander à Radio-Québec de changer à la fois l'échéancier prévu et les priorités établies dans son plan triennal. On considère en effet, comme nous l'avons déjà mentionné, que le plan d'installation des antennes devrait être inversé pour donner priorité aux régions éloignées des grands centres et souvent mal pourvues en moyens de communication ou en ressources éducatives. On n'accepte pas, non plus, l'échéancier tel que défini et qui fixe à deux ans, soit de 1975 à 1977, la période au cours de laquelle on procédera à l'installation des antennes UHF dans les régions des Cantons de l'Est, du Saguenay-Lac St-Jean, de l'Outaouais et de la Mauricie, en reportant à plus

---

(1) C'est en particulier le cas du Cegep de Trois-Rivières qui fait déjà de l'enseignement télévisé destiné aux adultes et qui nourrit depuis quelque temps un projet de télé-collège; l'Université du Québec à Rimouski et la Direction des études universitaires dans l'ouest québécois, pour leur part, souhaitent pouvoir utiliser les installations de Radio-Québec à des fins d'enseignement à distance multi-médiatisé.

tard l'implantation de Radio-Québec dans les régions plus éloignées comme la Côte Nord, la Gaspésie-Bas St-Laurent et le Nord-Ouest québécois.

Presque toutes les régions exigent d'être desservies en premier et, si possible, immédiatement. On oublie évidemment les délais incompressibles dont il faut nécessairement tenir compte dans la réalisation de telles installations, mais ce qui est clair, c'est qu'on exige de Radio-Québec qu'il mette de côté les critères dont il s'est servi jusqu'à présent pour décider des régions qu'il convenait de couvrir en priorité. En reconnaissant jusqu'à un certain point le bien-fondé de telles exigences, le ministre des communications de l'époque, M. Jean-Paul L'Allier, laissait entendre, à la fin du mois d'avril dernier, lors de l'étude des crédits de son Ministère, qu'il était à peu près certain que le prochain exercice budgétaire comporterait des recommandations au gouvernement, lui demandant l'octroi de crédits supplémentaires à Radio-Québec, pour lui permettre de procéder, au cours des deux ou trois prochaines

années, à l'installation simultanée d'antennes UHF dans toutes les régions non encore desservies par le réseau d'Etat (1).

2.2.3 Les possibilités d'une éventuelle production régionale

Cette question, telle que posée par Radio-Québec, s'explicite comme suit. Dans les régions déjà bien pourvues en équipements et installations destinés à la production télévisuelle et qui disposent en plus de personnes capables de réaliser des émissions de télévision, Radio-Québec peut-il compter sur la disponibilité de ces ressources matérielles et humaines pour assurer sa production régionale? Par ailleurs, dans les régions moins favorisées à cet égard, comment convient-il de procéder? Vaut-il mieux que Radio-Québec se rende sur place avec des studios mobiles et des équipes de production, pour faire des émissions qui seront diffusées sur ses antennes, ou qu'il envoie tout

---

(1) Compte rendu paru dans La Presse du 30 avril 1975.

simplement des équipes mobiles de professionnels, en fonction des besoins particuliers de chaque région, chargées d'aider ceux qui possèdent déjà des équipements de production à réaliser eux-mêmes des documents dont Radio-Québec pourrait se servir par la suite, compte tenu des critères de qualité que la télévision d'Etat est en droit d'exiger?

A la lumière de ce que nous avons dit précédemment au sujet des recommandations faites à Radio-Québec sur la nécessité de décentraliser sa production, on peut facilement imaginer les modalités selon lesquelles la population régionale souhaite collaborer avec l'organisme d'Etat sur le plan de la production. D'abord, dans les régions qui disposent déjà de bonnes ressources matérielles et humaines pour produire elles-mêmes des émissions de télévision d'une certaine qualité (1), on insiste généralement sur la nécessité pour Radio-Québec de bien mettre à profit ces res-

---

(1) Par exemple, région de l'Outaouais avec C.F.V.O. région du Nord-Ouest avec Radio-Nord et certaines régions qui bénéficient de la présence sur leur territoire d'établissements équipés de studio de télévision.

sources existantes, avant de songer à toute implantation nouvelle d'équipement ou à toute affectation de personnel étranger à la région. On considère en effet que ce serait néfaste pour l'entreprise de régionalisation de la production, d'agir autrement, car l'utilisation de ces ressources sera un facteur d'intérêt et de motivation pour le milieu, un facteur d'initiative et de créativité également, sans compter l'économie qu'on pourra ainsi réaliser.

Dans les régions moins favorisées sur ce plan, on peut dire que les recommandations vont dans le même sens, sauf qu'on croit en général que Radio-Québec aurait avantage à venir compléter l'équipement ou les installations déjà en place et à fournir au besoin tout le personnel spécialisé nécessaire à la bonne réalisation des émissions régionales. C'est dans cette perspective qu'on espère la mise sur pied de centres de production régionaux dotés d'un équipement léger et compatible avec l'équipement dont disposent déjà de nombreux organismes ou établissements oeuvrant au niveau régional. Même

dans les régions les moins bien pourvues, on refuse de façon presque unanime une implantation régionale de Radio-Québec qui se ferait soit par la création de studios fixes de production dotés d'un équipement trop lourd ou trop sophistiqué, et par conséquent inaccessible à la population, de même que de personnes ressources totalement étrangères à la région, soit par l'envoi sur place de studios mobiles et d'équipes de production en provenance de Montréal. On ne veut pas en effet, comme nous l'avons déjà signalé, d'une production régionale du type que réalisent déjà les chaînes de télévision existantes, car on soutient qu'il s'agit là bien plus, la plupart du temps, d'une production faite "sur" les régions que d'une production "des" régions comme telles.

Face à ces recommandations, la direction de Radio-Québec soulève généralement le problème de la qualité "broadcast" de ses émissions. Plus précisément, comment Radio-Québec parviendra-t-il à produire des émissions régionales qui rencontrent ses critères habituels de qualité à partir

d'équipement léger (caméra couleur portative, magnétoscope 3/4 de pouce, etc.)? A cette objection, on répond habituellement en disant que, si la mise sur pied d'un réseau de télévision éducative vraiment démocratique et décentralisé l'exige, il ne faut pas hésiter à sacrifier un peu la qualité technique des émissions produites.

2.2.4 Les temps d'antenne pour diffusion régionale

En lisant attentivement les mémoires, on a vite l'impression que plusieurs organismes n'ont pas jugé bon de s'attarder longtemps sur cette question. Serait-ce parce qu'elle leur est apparue trop technique ou encore parce qu'il leur a semblé prématuré de formuler des recommandations claires à ce propos? Il est difficile d'en déterminer la cause. Quoi qu'il en soit, on demande la plupart du temps à Radio-Québec de ne pas établir sa grille de programmation sans avoir consulté, au préalable, les comités régionaux de programmation dont on souhaite la création. Eux seuls,

dit-on, seront vraiment en mesure de juger adéquatement des heures d'antenne qui devront être réservées à la diffusion des émissions régionales de leur région respective. En attendant, les opinions demeurent des plus diversifiées, à la fois sur la proportion du temps d'antenne qu'il conviendrait d'accorder aux émissions régionales et sur les heures précises au cours de la journée qui devraient être consacrées en priorité aux émissions nationales et inter-régionales. Certains sont d'avis que le "prime time", soit de 18 heures ou 19 heures à 22 heures, doit être nécessairement réservé aux émissions d'intérêt national, quitte à y inclure une heure facultative chaque soir pour des émissions régionales. D'autres soutiennent, au contraire, qu'en principe, la priorité doit être donnée aux émissions régionales. Selon eux, en effet, "la programmation doit se faire par les stations régionales qui, parmi les émissions offertes par le réseau national et les autres réseaux régionaux, choisissent les émissions à retenir et qui font l'horaire en conséquence (1).

---

(1) Mémoire du conseil régional du Parti Québécois du Bas St-Laurent et de la Gaspésie, p. 10

2.2.5 Les modalités de participation bi-directionnelle de chaque région au réseau de Radio-Québec

Etant donné que la plupart des intervenants aux audiences avaient tendance à percevoir Radio-Québec davantage comme un organisme de communication que comme un organisme uniquement centré sur la diffusion de masse, on ne put se surprendre de l'unanimité des opinions formulées sur cette dernière question. Dans à peu près tous les mémoires traitant du sujet, on souligne l'importance d'assurer la bi-directionalité du réseau complet de Radio-Québec. On conçoit mal, semble-t-il, qu'un réseau de télévision ayant comme objectifs d'être un instrument d'identification collective pour les québécois et un moyen d'éducation efficace, soit uni-directionnel. Dans une telle entreprise, on en convient facilement, l'échange est essentiel.

C'est sur les modalités concrètes selon lesquelles il serait avantageux de mettre à profit la bi-directionalité des antennes, que les opinions divergent quel-

que peu. La plupart des organismes se contentent d'affirmer qu'il est important que Radio-Québec permette aux diverses régions soit d'échanger certaines de leurs émissions, soit au cours d'une même émission, d'entrer en dialogue les unes avec les autres, ne serait-ce que pour les aider à mieux se connaître et leur faire prendre conscience de la similitude des problèmes et des situations qu'elles doivent affronter. Mais certains vont plus loin. Ils vont jusqu'à suggérer à Radio-Québec d'abandonner toute idée de tête de réseau fixe, en confiant alternativement, "même et surtout aux heures les mieux choisies, la tête du réseau à l'une ou l'autre de ces régions qui constituent, en définitive, le Québec que l'institution entend refléter" (1).

Enfin, la bi-directionalité apparaît grandement souhaitable à quelques établissements d'enseignement supérieur, comme l'Université du Québec à Rimouski et la Direction des Etudes universitaires dans l'Ouest québécois, qui connais-

---

(1) Mémoire de la Conférence administrative de Trois-Rvières, p. 11

sent des problèmes de distance et désirent y remédier au moyen du télé-enseignement. Pour eux, les antennes bi-directionnelles de Radio-Québec, une fois installées sur leur territoire, pourraient leur permettre de développer un enseignement à distance qui reconstituerait technologiquement une communication face à face avec son instantanéité. "Ainsi, un professeur pourrait donner, depuis l'université, un enseignement à des étudiants dispersés sur son territoire et engager le dialogue avec eux dans une véritable relation d'aide à l'apprentissage" (1).

---

(1) Mémoire de l'Université du Québec à Rimouski, p. 19

3. Caractéristiques des mémoires suivant les régions d'où ils proviennent et les types d'organismes qui les ont présentés

Ce rapport ne serait pas complet si nous ne disions pas quelques mots de ce qui caractérise les mémoires suivant les régions et les types d'organismes d'où ils proviennent.

3.1 Caractéristiques des mémoires suivant leur région d'origine

Si l'on classe les mémoires en fonction de leur région d'origine, on est amené à constater qu'il existe des similitudes ainsi que des différences d'accent suivant que les mémoires proviennent de régions aux caractéristiques semblables ou totalement différentes.

Les mémoires en provenance des régions comme l'Abitibi-Témiscamingue, la Gaspésie-Bas St-Laurent et la Côte-Nord soulignent de façon toute particulière l'urgence d'une implantation de Radio-Québec chez elles, en alléguant, la plupart du temps, la carence dont elles

souffrent dans le domaine de l'information ou encore le peu de choix qu'elles ont dans la programmation à la radio et à la télévision. De plus, ayant a affronter des problèmes d'isolement et de distance, ces régions ont généralement tendance à percevoir Radio-Québec d'abord comme un instrument de communication intrarégional et un lien de plus avec l'ensemble de la population québécoise avant de s'arrêter sur ses caractéristiques propres de réseau de télévision éducative. Ce qui n'est pas le cas des régions déjà bien pourvues en media de communication comme les Cantons de l'Est, la Mauricie et le Saguenay-Lac St-Jean qui, elles, insistent beaucoup sur la nécessité pour Radio-Québec d'être une chaîne de télévision différente des chaînes déjà existantes. Dans une région comme le Saguenay-Lac St-Jean, on va même jusqu'à dire qu'on ne veut pas de Radio-Québec sur le territoire s'il ne s'implante pas comme une télévision "autre".

Le contexte régional n'explique pas seulement la perception que l'on a de Radio-Québec, mais aussi l'idée que l'on se fait des modalités de son implantation dans cha-

cune des régions. Cette affirmation se vérifie, en particulier, dans le cas des régions comme l'Outaouais et les Cantons de l'Est. Dans l'Outaouais, la présence de C.F.V.O. conditionne à ce point l'implantation de Radio-Québec que presque tous les intervenants ont tenu à dire qu'ils ne voyaient vraiment pas d'autres solutions à proposer au réseau d'Etat que d'utiliser la structure de participation déjà mise en place par cette coopérative de télévision communautaire. Dans les Cantons de l'Est, par ailleurs, l'existence d'un projet d'envergure comme Fer de Lance, où se trouvent impliqués les organismes d'éducation des adultes de la Commission scolaire régionale, du Collège et de l'Université de Sherbrooke, explique sans doute assez bien la proposition faite à Radio-Québec de venir s'implanter dans la région en adoptant, si possible, la formule du centre régionalisé de ressources éducatives.

On pourrait entrer davantage dans les détails et montrer comment le contexte de chacune des régions consultées influence de fait les recommandations formulées par

la majorité des intervenants. Ce serait cependant trop long et sans doute quelque peu inutile. En attirant l'attention sur les quelques points que nous venons de signaler, nous croyons avoir suffisamment montré l'importance du facteur "région" dans l'interprétation du contenu des mémoires.

3.2 Caractéristiques des mémoires suivant les types d'organismes qui les ont présentés

Il nous apparaît important d'aborder ce dernier point, étant donné la préoccupation fondamentale qui ne nous quitte jamais en suivant de près les audiences et en composant ce premier rapport: parvenir à déterminer ce que devraient être les orientations du ministère de l'Education en matière de télévision éducative, compte tenu des désirs et des besoins exprimés au cours de ces consultations populaires. Le regroupement des mémoires en fonction des types d'organismes qui les ont présentés, nous permet en effet, non seulement de bien mettre en évidence les réactions et les demandes des établis-

sements d'éducation, mais aussi de situer ces dernières dans l'ensemble des désirs exprimés par chaque catégorie d'organismes consultés.

A des fins d'analyse comparative, nous avons cru utile d'adopter la classification suivante:

- Mémoires des instances décentralisées d'enseignement.
- Mémoires des organismes régionaux gouvernementaux.
- Mémoires des diverses associations du milieu et des mouvements populaires.
- Mémoires des organismes de télévision communautaire et des câblodistributeurs.

Lorsqu'on s'attarde à comparer les mémoires des instances décentralisées d'enseignement aux mémoires présentés par d'autres catégories d'organismes, on est amené à constater qu'il existe certes, des différences d'accent entre les opinions exprimées par les établissements d'éducation et les idées mises de l'avant par les autre organismes, mais que les points

de vue sont sensiblement les mêmes de part et d'autre. Contrairement à ce que l'on pourrait penser, les établissements scolaires n'ont pas une conception de la télévision éducative au Québec bien différente de celle des autres organismes du milieu. Ils mentionnent évidemment dans leurs mémoires le rôle qu'est appelée à jouer la télévision dans l'enseignement, mais comme à la majorité des intervenants, la télévision éducative leur apparaît beaucoup plus comme un moyen d'éducation populaire que comme un instrument destiné à supporter ou à enrichir l'enseignement dispensé à l'école. Est-ce à dire qu'ils ne croient guère en la télévision scolaire? Non. Mais tout porte à penser que les établissements d'éducation sont désormais conscients des limites de ce genre d'utilisation de la télévision à des fins éducatives. Les expériences qui ont été tentées au moyen des deux séries d'émissions télévisées "Les Oraliens" et "Les Cent tours de Centour" semblent en avoir déçu plusieurs. A maintes reprises, on a souligné les défauts de ces deux productions du S.G.M.E. surtout au niveau de l'exploitation qu'on en a faite dans les écoles.

Ce qui caractérise par ailleurs les mémoires présentés par les organismes régionaux gouvernementaux, tels que les Conseils régionaux de développement, les bureaux régionaux de Communication-Québec et les conférences administratives régionales, c'est l'accent qu'ils mettent sur la nécessité pour Radio-Québec de s'implanter au niveau régional comme instrument de communication au service du développement socio-culturel de chaque région. Ces organismes voient surtout en Radio-Québec un outil de plus dont pourront disposer les populations régionales pour communiquer, développer leur conscience collective et mettre en valeur leur identité culturelle. A ce point de vue, Radio-Québec leur apparaît davantage comme une entreprise au service de l'éducation des collectivités que des individus pris isolément.

Quant aux mémoires présentés par les associations du milieu et mouvements populaires, il est très difficile de leur trouver des caractéristiques communes. Pour parvenir à les bien situer dans

l'ensemble des mémoires, il serait nécessaire de les classer en sous-catégories. Compte tenu des objectifs que nous poursuivons en rédigeant ce rapport, il nous a semblé sans grande utilité de procéder à cette classification. À propos de cette catégorie de mémoires, il nous apparaît néanmoins important d'attirer l'attention sur le point suivant. La plupart des organismes dévoués au relèvement des classes dites populaires insistent fortement pour que les moins favorisés trouvent en Radio-Québec un réseau de télévision au service de leur émancipation économique et culturelle. On soutient qu'il est du devoir d'un organisme de télévision éducative financé entièrement par l'Etat d'accorder priorité aux plus démunis dans notre société.

Enfin, un dernier mot concernant les mémoires présentés par les câblodistributeurs et les organismes de télévision communautaire. En général, ces derniers sont favorables à l'implantation régionale de Radio-Québec. Les câblodistributeurs manifestent évidemment certaines

réticences face à l'installation des antennes UHF et les organismes de télévision communautaire ne sont pas sans craindre un peu la concurrence qui pourrait leur être faite par le réseau d'Etat, mais plutôt que de bouder la venue de Radio-Québec, ils préfèrent, semble-t-il, adopter une attitude positive et offrir à Radio-Québec leur entière collaboration.

CONCLUSION

En relisant ce rapport, nous en constatons les lacunes. Tout en voulant être aussi complet que possible, nous avons omis d'aborder certaines questions. A quelques endroits, nous avons peut-être trop insisté sur un point au détriment d'un autre que nous aurions sans doute dû développer davantage. On comprendra les difficultés inhérentes au travail qui nous était demandé, soit de faire la synthèse des idées émises dans une centaine de mémoires. Dans une telle entreprise, le risque est grand de ne retenir que les opinions les plus impressionnantes ou les mieux présentées et de laisser dans l'ombre des idées fort valables, mais moins mirobolantes. Quoi qu'il en soit, nous croyons que ce premier rapport fournit une synthèse relativement fidèle des opinions et des demandes formulées au cours des audiences tenues au printemps dernier et qu'à cet égard, le S.G.M.E. pourra utilement s'en inspirer pour déterminer ultérieurement sa politique en matière de télévision éducative.

ANNEXE I

Liste des mémoires suivant leur région d'origine*

Région du Saguenay-Lac St-Jean

1. Mémoire de l'Association des Commissions scolaires du Saguenay-Lac St-Jean.

2. Mémoire de Vidéo Déry Ltée.

3. Mémoire de l'Association féminine d'éducation et d'action sociale/ Région du Saguenay-Lac St-Jean.

4. Mémoire de l'Association internationale de la femme.

5. Mémoire d'un groupe d'organismes du Saguenay-Lac St-Jean:

   - Société nationale des québécois du Saguenay-Lac St-Jean.

---

* Nous ne faisons mention ici que des documents écrits qui ont été présentés aux audiences; pour se faire une idée plus juste de tout ce qui a été dit au cours de ces consultations, il faut tenir compte également des interventions purement orales en provenance d'individus ou organismes ayant demandé d'être entendus de cette façon.

- CHUT-FM.
- Union régionale des Caisses populaires.
- Confédération des Syndicats Nationaux, Saguenay-Lac St-Jean.
- Association des enseignants du Saguenay.
- Syndicat des professeurs du Cegep d'Alma.
- Mouvement Québec Français, région Saguenay-Lac St-Jean.
- Comité inter-communautaire du Comité de Roberval.
- Conseil régional des loisirs du Saguenay-Lac St-Jean.
- Parti québécois régional.

6. Mémoire du Cegep de Jonquière.

7. Mémoire de la Télévision communautaire et éducative du Saguenay.

8. Mémoire des représentants des participants du programme Multi-Media/ Région du Saguenay-Lac St-Jean.

9. Mémoire de l'Université du Québec à Chicoutimi.

10. Mémoire conjoint de Télésag et Câblevision d'Alma.

Région de la Mauricie

1. Mémoire de M. Paul La Haye de Grand-Mère.

2. Mémoire du Service audio-visuel du Cegep de Shawinigan.

3. Mémoire du Service d'éducation des adultes du Cegep de Shawinigan.

4. Mémoire de la Commission Scolaire Régionale de la Mauricie.

5. Mémoire de la Conférence Administrative Régionale, Mauricie/ Centre du Québec.

6. Mémoire de l'Association féminine d'éducation et d'action sociale (Fédération de Trois-Rivières).

7. Mémoire du Comité d'école de l'école Ste-Marie de St-Boniface.

8. Mémoire du Conseil des Media Communautaires de la Mauricie et du Centre du Québec.

9. Mémoire du Comité de parents de Shawinigan.

10. Mémoire de l'Institut Politique de Trois-Rivières.

11. Mémoire de l'Atelier des Media Populaires de Shawinigan.

12. Mémoire du Comité de Parents de la Commission Scolaire Régionale de la Mauricie.

13. Mémoire du Service Pédagogique du Cegep de Trois-Rivières.

14. Mémoire de la télévision communautaire des Bois-Francs.

15. Mémoire de l'Office des Communications Sociales du diocèse de Trois-Rivières.

16. Mémoire du Service Audio-visuel du Cegep de Victoriaville.

17. Mémoire d'un groupe d'organismes populaires de Trois-Rivières.

Région de l'Abitibi-Témiscamingue

1. Mémoire du Comité régional de Multi-Média dans le Nord-Ouest québécois.

2. Mémoire de Câblevision du Nord de Québec Inc.

3. Mémoire de Radio-Nord Inc.

4. Mémoire du Comité des expositions artistiques de Rouyn-Noranda.

5. Mémoire de l'Association féminine d'éducation et d'action sociale.

6. Mémoire du Comité radio-télévision de la Conférence régionale des mouvements populaires du Nord-Ouest québécois, endossé par:

   - Syndicat des travailleurs de l'enseignement du Nord-Ouest québécois.
   - Centre de références et d'information de Val d'Or.
   - Club coopératif de consommation de Rouyn-Noranda.
   - Conseil régional des travailleurs de l'Abitibi-Témiscamingue CTC-FTQ.

- Pastorale Sociale du diocèse de Rouyn-Noranda.
- Télévision communautaire de Rouyn-Noranda.
- Comité des citoyens de Val d'Or.
- Réseau communautaire.

7. Mémoire de la Chambre de Commerce de Rouyn-Noranda.

8. Mémoire du Service audio-visuel du Cegep de Rouyn-Noranda.

9. Mémoire des employés de Multi-Media dans le Nord-Ouest québécois.

10. Mémoire de la Chambre de Commerce de Senneterre.

11. Mémoire de la Corporation des Electroniciens du Québec, section Abitibi.

12. Mémoire conjoint du Rassemblement des Citoyens de Malartic, du Club alimentaire coopératif de Malartic et de la Compagnie des Jeunes canadiens (Malartic).

13. Mémoire conjoint du Centre de référence et d'information et du Parti québécois, Comté d'Abitibi-est.

14. Mémoire de la Direction des Etudes Universitaires dans l'Ouest Québécois.

15. Mémoire du Conseil régional de développement de l'Abitibi-Témiscamingue.

16. Mémoire de la Conférence administrative du Nord-Ouest québécois.

17. Mémoire de la Chambre de Commerce régionale du Témiscamingue.

Région de l'Outaouais

1. Mémoire du Conseil régional de développement de l'Outaouais.

2. Mémoire des Chantiers éducatifs de l'Outaouais.

3. Mémoire de l'Association féminine d'éducation et d'action sociale, Fédération de Mont-Laurier.

4. Mémoire de la Table-ronde des organismes d'éducation populaire.

5. Mémoire de la Commission Scolaire de Pontiac.

6. Mémoire de la Société nationale des québécois de l'Outaouais.

7. Mémoire de la Société de recherches communautaires.

8. Mémoire de la Coopérative de télévision de l'Outaouais.

9. Mémoire du Conseil de programmation de CFVO-TV.

10. Mémoire du Conseil de la zone 10 de CFVO-TV.

11. Mémoire de monsieur René G. Désilets.

12. Mémoire de l'Association culturelle de la région de l'Outaouais.

Région de la Côte-Nord

1. Mémoire du député de Duplessis.

2. Mémoire conjoint

   - du Service audio-visuel du campus Mingan du Cegep de la Côte-Nord;
   - du Service de l'éducation des adultes du campus Mingan du Cegep de la Côte-Nord;
   - du Service d'éducation des adultes de la Régionale du Golfe;
   - du Service d'éducation des adultes de la Commission scolaire Côte-Nord du golfe St-Laurent.

3. Mémoire du Cercle de presse de Sept-Iles Inc.

4. Mémoire de la Direction régionale du ministère du Travail/ Région de la Côte-Nord.

Région des Cantons de l'Est

1. Mémoire de l'Université de Sherbrooke.

2. Mémoire de l'Association des Commissions scolaires du diocèse de Sherbrooke.

3. Mémoire de Communication-Québec, région de l'Estrie.

4. Mémoire de Vidé-O-Monde.

5. Mémoire de l'Union régionale de Sherbrooke des Caisses populaires Desjardins.

6. Mémoire conjoint de la Chambre de Commerce Magog-Orford et de Transvision Magog Inc.

7. Mémoire du Comité de parents de la Commission Scolaire Régionale de l'Estrie.

8. Mémoire du Centre d'action familiale.

9. Mémoire de Fer de lance.

10. Mémoire de l'Office des communications sociales du diocèse de Sherbrooke.

Région du Bas St-Laurent et de la Gaspésie

1. Mémoire de l'Université du Québec à Rimouski.

2. Mémoire de la Régionale des jeunes chambres du Bas St-Laurent.

3. Mémoire de Québec-Téléphone.

4. Mémoire du Réseau populaire du Témiscouata.

5. Mémoire de la Société nationale de l'Est du Québec.

6. Mémoire de la Télévision de la Baie-des-Chaleurs Inc.

7. Mémoire du Syndicat des enseignants du Grand Portage.

8. Mémoire de la Télévision communautaire de Rivière-du-Loup.

9. Mémoire du Parti québécois.

10. Mémoire du Groupement spontané d'utilisateurs des techniques de communication dans l'Est du Québec.

11. Mémoire d'un groupe de citoyens sous l'égide de madame Huguette Poulin-Drapeau.

12. Mémoire de l'Association féminine d'éducation et d'action sociale/ Région Bas St-Laurent-Gaspésie.

13. Mémoire du Conseil d'administration du Collège de la Gaspésie.

14. Mémoire du Service audio-visuel du Collège de la Gaspésie.

15. Mémoire du Comité qui oeuvre pour l'implantation d'un moyen de diffusion communautaire à Matane.

16. Mémoire du Conseil régional de l'Age d'or de l'Est du Québec.

17. Mémoire de Diffusion Gaspésie Inc.

18. Mémoire du Collège d'enseignement général et professionnel de Rimouski.

ANNEXE II

Liste des mémoires suivant les types d'organismes qui les ont présentés

Mémoires des instances décentralisées d'enseignement

Universités

1. Mémoire de l'Université du Québec à Chicoutimi.

2. Mémoire de la Direction des Etudes Universitaires dans l'Ouest Québécois.

3. Mémoire de l'Université de Sherbrooke.

4. Mémoire de l'Université du Québec à Rimouski.

Collèges d'enseignement général et professionnel

5. Mémoire du Cegep de Jonquière.

6. Mémoire du Service audio-visuel du Cegep de Shawinigan.

7. Mémoire du Service d'éducation des adultes du Cegep de Shawinigan.

8. Mémoire du Service Pédagogique du Cegep de Trois-Rivières.

9. Mémoire du Service audio-visuel du Cegep de Victoriaville.

10. Mémoire du Service audio-visuel du Cegep de Rouyn-Noranda.

11. Mémoire du Conseil d'administration du Collège de la Gaspésie.

12. Mémoire du Service audio-visuel du Collège de la Gaspésie.

13. Mémoire du Cegep de Rimouski.

14. Mémoire conjoint

    - du Service audio-visuel du campus Mingan du Cegep de la Côte-Nord;
    - du Service de l'éducation des adultes du campus Mingan du Cegep de la Côte-Nord;
    - du Service d'éducation des adultes de la Régionale du Golfe;
    - du Service d'éducation des adultes de la Commission scolaire Côte-Nord du Golfe St-Laurent.

Commissions scolaires et écoles

15. Mémoire de l'Association des Commissions scolaires du Saguenay-Lac St-Jean.

16. Mémoire de la Commission Scolaire Régionale de la Mauricie.

17. Mémoire du Comité d'école de l'école Ste-Marie de St-Boniface.

18. Mémoire du Comité de parents de Shawinigan.

19. Mémoire du Comité de parents de la Commission Scolaire Régionale de la Mauricie.

20. Mémoire de la Commission scolaire de Pontiac.

21. Mémoire de l'Association des Commissions scolaires du diocèse de Sherbrooke.

22. Mémoire du Comité de parents de la Commission Scolaire Régionale de l'Estrie.

23. Mémoire de Fer de lance.

Mémoires des organismes régionaux gouvernementaux

1. Mémoire de la Conférence administrative régionale, Mauricie/ Centre du Québec.

2. Mémoire du Conseil régional de développement de l'Abitibi-Témiscamingue.

3. Mémoire de la Conférence administrative du Nord-Ouest québécois.

4. Mémoire du Conseil régional de développement de l'Outaouais.

5. Mémoire de la Direction régionale du ministère du Travail/ Région de la Côte-Nord.

6. Mémoire de Communication-Québec, région de l'Estrie.

7. Mémoire des représentants des participants du programme Multi-Media/ Région du Saguenay-Lac St-Jean.

8. Mémoire du Comité régional de Multi-Media dans le Nord-Ouest québécois.

9. Mémoire des employés de Multi-Media dans le Nord-Ouest québécois.

Mémoires de diverses associations du milieu et des mouvements populaires

1. Mémoire de l'Association féminine d'éducation et d'action sociale/ Région du Saguenay-Lac St-Jean.

2. Mémoire de l'Association internationale de la femme.

3. Mémoire d'un groupe d'organisme du Saguenay-Lac St-Jean

   - Société natinale des québécois du Saguenay-Lac St-Jean.
   - CHUT-FM.
   - Union régionale des Caisses populaires.
   - Confédération des Syndicats Nationaux, Saguenay-Lac St-Jean.
   - Association des enseignants du Saguenay.
   - Syndicat des professeurs du Cegep d'Alma.
   - Mouvement Québec Français, région Saguenay-Lac St-Jean.
   - Comité inter-communautaire du Comité de Roberval.
   - Conseil régional des loisirs du Saguenay-Lac St-Jean.
   - Parti québécois régional.

4. Mémoire de M. Paul La Haye de Grand-Mère.

5. Mémoire de l'Association féminine d'éducation et d'action sociale (Fédération de Trois-Rivières).

6. Mémoire du Conseil des Media Communautaires de la Mauricie et du Centre du Québec.

7. Mémoire de l'Institut Politique de Trois-Rivières.

8. Mémoire de l'Atelier des Media Populaires de Shawinigan.

9. Mémoire de l'Office des Communications Sociales du diocèse de Trois-Rivières.

10. Mémoire d'un groupe d'organismes populaires de Trois-Rivières.

11. Mémoire du Comité des expositions artistiques de Rouyn-Noranda.

12. Mémoire de l'Association féminine d'éducation et d'action sociale/ Région du Nord-Ouest.

13. Mémoire du Comité radio-télévision de la Conférence régionale des mouvements populaires du Nord-Ouest québécois, endossé par:

- Syndicat des travailleurs de l'enseignement du Nord-Ouest québécois.
- Centre de références et d'information de Val d'Or.
- Club coopératif de consommation de Rouyn-Noranda.
- Conseil régional des travailleurs de l'Abitibi-Témiscamingue CTC-FTQ.
- Pastorale Sociale du diocèse de Rouyn-Noranda.
- Télévision Communautaire de Rouyn-Noranda.
- Comité des citoyens de Val d'Or.
- Réseau communautaire.

14. Mémoire de la Chambre de Commerce de Rouyn-Noranda.

15. Mémoire de la Chambre de Commerce de Senneterre.

16. Mémoire de la Corporation des Electroniciens du Québec, section Abitibi.

17. Mémoire conjoint du Rassemblement des Citoyens de Malartic, du Club alimentaire coopératif de Malartic et de la Compagnie des Jeunes canadien. (Malartic).

18. Mémoire conjoint du Centre de référence et d'information et du Parti québécois, Comté d'Abitibi-est.

19. Mémoire de la Chambre de Commerce régionale du Témiscamingue.

20. Mémoire des Chantiers éducatifs de l'Outaouais.

21. Mémoire de l'Association féminine d'éducation et d'action sociale, Fédération de Mont-Laurier.

22. Mémoire de la Table-ronde des organismes d'éducation populaire/ Région de l'Outaouais.

23. Mémoire de la Société nationale des québécois de l'Outaouais.

24. Mémoire de la Société de recherches communautaires.

25. Mémoire de monsieur René G. Désilets.

26. Mémoire de l'Association culturelle de la région de l'Outaouais.

27. Mémoire du député de Duplessis.

28. Mémoire du Cercle de presse de Sept-Iles Inc.

29. Mémoire de l'Union régionale de Sherbrooke des Caisses populaires Desjardins.

30. Mémoire conjoint de la Chambre de Commerce Magog-Orford et de Transvision Magog Inc.

31. Mémoire du Centre d'action familiale.

32. Mémoire de l'Office des communications sociales du diocèse de Sherbrooke.

33. Mémoire de la Régionale des jeunes chambres du Bas St-Laurent.

34. Mémoire du Réseau populaire du Témiscouata.

35. Mémoire de la Société nationale de l'Est du Québec.

36. Mémoire du Syndicat des enseignants du Grand Portage.

37. Mémoire du Parti québécois.

38. Mémoire du Groupement spontané d'utilisateurs des techniques de communication dans l'Est du Québec.

39. Mémoire d'un groupe de citoyens sous l'égide de madame Huguette Poulin-Drapeau.

40. Mémoire de l'Association féminine d'éducation et d'action sociale/ Région Bas St-Laurent-Gaspésie.

41. Mémoire du Conseil régional de l'Age d'or de l'Est du Québec.

42. Mémoire de Diffusion Gaspésie Inc.

Mémoires des organismes de télévision communautaire et des câblodistributeurs

1. Mémoire de Vidéo Déry Ltée.

2. Mémoire de la Télévision communautaire et éducative du Saguenay.

3. Mémoire conjoint de Télésag et Câblevision d'Alma.

4. Mémoire de la télévision communautaire des Bois-Francs.

5. Mémoire de Câblevision du Nord de Québec Inc.

6. Mémoire de Radio-Nord Inc.

7. Mémoire de la Coopérative de télévision de l'Outaouais.

8. Mémoire du Conseil de programmation de CFVO-TV.

9. Mémoire du Conseil de la zone 10 de CFVO-TV.

10. Mémoire de Vidé-O-Monde.

11. Mémoire de Québec-Téléphone.

12. Mémoire de la Télévision de la Baie-des-Chaleurs Inc.

13. Mémoire de la Télévision communautaire de Rivière-du-Loup.

14. Mémoire du Comité qui oeuvre pour l'implantation d'un moyen de diffusion communautaire à Matane.

Rapport II:

AUDIENCES DE QUEBEC ET DE MONTREAL

l'Avrier 1976

INTRODUCTION

En rédigeant ce second rapport sur les audiences publiques de Radio-Québec, nous nous sommes fixé deux objectifs: donner un compte rendu des dernières consultations régionales tenues à Québec et à Montréal et faire le point sur ce qui se dégage de façon définitive de l'ensemble des audiences.

Notre compte rendu des mémoires présentés à Québec et à Montréal sera plutôt bref, car il nous a semblé que les idées mises de l'avant dans ces deux dernières régions consultées n'étaient pas à ce point différentes de celles exprimées dans les autres régions de la province pour justifier un exposé très détaillé. Nous nous bornerons donc à en donner une courte synthèse qui cherchera à bien mettre en évidence ce qui les caractérise par rapport aux mémoires présentés ailleurs, tant sur le plan des critiques formulées concernant l'orientation prise jusqu'à maintenant par Radio-Québec que sur le plan des re-

commandations faites à l'organisme d'Etat, pour l'amener soit à se redéfinir, soit à s'améliorer dans l'exercice de son mandat au sein de la société québécoise.

En prenant la peine, dans ce second rapport, de préciser ce qui se dégage de façon définitive de l'ensemble des audiences, nous pensons bien servir les intérêts du ministère de l'Education qui devra disposer d'une information claire et adéquate sur ce que désire la population du Québec pour définir, dans un avenir plus ou moins rapproché, sa politique en matière de télévision éducative.

Les audiences dont il est question dans ce second rapport ont eu lieu aux dates suivantes:

- Région de Québec: 14 et 15 octobre 1975
- Région de Montréal: 28, 29 et 30 octobre 1975

1. Brève synthèse des mémoires présentés à Québec et à Montréal

1.1 Critique de l'orientation prise jusqu'à maintenant par Radio-Québec

Si l'on compare les mémoires présentés à Québec et à Montréal aux mémoires en provenance des autres régions du Québec, une première constatation s'impose. L'esprit critique est apparemment moins accentué dans les mémoires qui viennent de ces deux grandes régions urbaines que dans ceux qui ont été produits par les porte-parole des autres régions de la province. La critique de l'orientation prise jusqu'à maintenant par Radio-Québec n'est pas absente, mais elle n'est pas très systématique et semble s'effectuer sous un mode plus positif (1). C'est la plupart du temps à partir des suggestions qui sont faites à l'organisme d'Etat que l'on peut juger du degré de mécontentement qu'on éprouve face à l'orientation qu'il s'est donné jusqu'à présent.

---

(1) Font exception à cette tendance générale quelques mémoires seulement; entre autres, celui de l'I.C.E.A.

A l'instar de leurs collègues des autres régions, la plupart des intervenants aux audiences de Québec et de Montréal reprochent fondamentalement à Radio-Québec de ne pas avoir encore su se définir adéquatement en tant qu'organisme de télévision éducative. Plutôt que de se concevoir comme un réseau de communications télé-visuelles au service d'une population qui désire apprendre et s'éduquer, Radio-Québec, dit-on, s'est contenté jusqu'à présent de se définir comme un strict réseau de diffusion d'émissions à contenu éducatif.

Ce reproche fondamental, qui découle d'une réflexion approfondie sur le rôle qu'est appelé à jouer la télévision comme simple moyen de communication parmi d'autres au sein d'une société qui dispose d'une multitude de media d'éducation, se trouve formulé dans les mémoires de différentes façons. Pour la Commission des Ecoles Catholiques de Montréal "Radio-Québec est un organisme public neuf, créé pour répondre à des besoins d'expression et de formation de citoyens, jeunes et adultes, vivant au carrefour de divers courants d'information

et d'opinions". Radio-Québec doit se situer au centre de ce carrefour culturel. Pour y parvenir et y jouer un rôle pédagogique valable "il importe que Radio-Québec, dans ses structures et son fonctionnement, plutôt que d'être ""à l'écoute des milieux"" se soucie de donner ""la parole aux milieux"" - qu'il place les citoyens en situation d'échange, de dialogue et d'autoformation collective. Il ne s'agit pas ici pour Radio-Québec de troquer son rôle de ""diffuseur de la bonne nouvelle éducative"" contre celui, trop passif, de simple centre de ressources audio-visuelles, mais plutôt contre celui de catalyseur des ressources que possèdent personnes et groupes sociaux" (1). En définitive, ce que souhaite la C.E.C.M., c'est que Radio-Québec se conçoive et se développe davantage comme un réseau horizontal de communication entre les milieux québécois que comme un réseau vertical de communication à sens unique.

Ce point de vue rejoint l'opinion exprimée par l'Institut canadien d'éducation des a-

---

(1) Mémoire de la Commission des Ecoles Catholiques de Montréal, p. 1.

dultes qui voit en Radio-Québec une télévision conçue suivant le modèle de la télévision de masse traditionnelle où la diffusion autoritaire et unidirectionnelle ne laisse aucune place à la communication véritable.

> *"Ainsi contrôlée, ainsi soumise, ainsi conçue, la télévision ne peut être autre chose qu'un instrument de diffusion. Elle nous parle, mais on ne peut jamais lui répondre, et surtout on ne peut jamais s'en servir pour se parler entre nous. Le mécanisme en est simple: on établit une relation unilatérale et unidirectionnelle qui rive l'individu à la télévision comme une oreille à une bouche; en même temps, on coupe toute relation entre les individus et entre les collectivités"* (1).

C'est également l'idée sous-jacente aux recommandations formulées par les conseillers en audio-visuel des CEGEP de la région de Montréal. Pour eux, "Radio-Québec doit axer son développement sur l'idée d'un service public permettant la communication des citoyens entre eux. Sa volonté de permettre

---

(1) Mémoire de l'I.C.E.A., p. 9.

une plus grande identification des Québécois ne peut se réaliser que par le travail des individus eux-mêmes..." "De par son mandat éducatif, il est impérieux que l'O.R.T.Q. contribue à l'émergence des dynamismes éducatifs et sociaux et par là, réponde aux exigences du développement des Québécois" (1).

L'Université du Québec à Montréal, pour sa part, formule la même critique de l'orientation prise jusqu'à présent par l'organisme d'Etat, lorsqu'elle écrit dans son mémoire: "Radio-Québec apparaît ici comme un élément capable de renouveler la télévision et de lui permettre de devenir cet instrument d'authentique communication qu'elle ne semble pas avoir su être jusqu'à maintenant" (2).

C'est parce qu'on envisage l'évolution de Radio-Québec dans une perspective d'éducation permanente au sein d'une société qui devient, elle-même, de plus en plus éduca-

---

(1) Mémoire d'un groupe de conseillers en audio-visuel des CEGEP de la région de Montréal, p. 9.

(2) Mémoire de l'Université du Québec à Montréal, p. 3.

tive, qu'on ne peut s'empêcher de déplorer le manque d'esprit novateur dont font preuve les artisans de ce réseau de télévision. Radio-Québec apparaît à plusieurs comme une télévision conventionnelle, qui se cherche, une télévision qui n'ose pas sortir des sentiers battus par les autres chaînes existantes.

> *"Au risque d'être injuste, je dirai que Radio-Québec m'est apparu comme une télévision conventionnelle qui se cherche, une télévision qui n'ose pas sortir des "canaux" battus, afin de justifier sa présence, en étant ce que les autres chaînes ne sont pas, c'est-à-dire une télévision éducationnelle de participation; une anti-télévision, c'est-à-dire une télévision anti-spectacle-vedette. Pour tout dire, une télévision sans télévision, une télévision dont les acteurs seraient les parents, les professeurs, les étudiants, les comités de citoyens, etc., une télévision qui serait l'épine dorsale de l'éducation permanente sur tout le territoire du Québec, une télévision anti-réseau et qui aurait autant de centres de production créatrice locale qu'il y a de villes au Québec"* (1).

Ce souhait d'un citoyen de Québec trouve sa pleine formulation dans le mémoire de mon-

---

(1) Mémoire de M. Jean Cimon, sociologue-urbaniste, p. 1-2.

sieur Jean Cloutier, directeur du Service audio-visuel de l'Université de Montréal. Dans ce mémoire présenté à titre personnel au cours des audiences de Montréal, monsieur Cloutier convie la haute direction de Radio-Québec à une réflexion fondamentale sur la finalité même de l'organisme d'Etat et le rôle qu'il est appelé à jouer au sein de la société québécoise considérée comme Cité éducative. Il s'exprime comme suit:

> *"Pour trouver son rôle exact au sein de la Cité éducative, Radio-Québec devra rejeter ce concept de la troisième chaîne qui fut sien depuis son entrée en onde. Bien sûr, la Cité éducative comporte des media de masse, et dans ce domaine, le Québec est relativement bien desservi. Radio-Québec doit faire plus que d'offrir un troisième choix aux téléspectateurs, Radio-Québec n'est pas et ne devrait pas se considérer uniquement comme un organisme de télévision. Radio-Québec ne devrait pas accepter d'être l'une des institutions verticales de la Cité, fusse-t-elle différente des autres. La Cité éducative a besoin d'un système de communication permettant à chacune des institutions qui la compose d'interagir et de s'imbriquer. Le rôle de Radio-Québec ne devrait-il pas d'être le système de communication de la Cité éducative? ...*

> *"Si Radio-Québec n'est qu'un des éléments verticaux de la Cité éducative (concept de la troisième chaîne), il risque d'être une institution parallèle à celles qui existent ou même de faire double emploi. Evidemment, il y a toujours un créneau dans lequel Radio-Québec peut se glisser et son action de troisième chaîne peut être utile. Mais un défi plus grand s'offre à lui, celui d'être le système nerveux de cette Cité éducative, c'est-à-dire, le lien entre les institutions éducatives existantes, c'est-à-dire, le moyen d'aider et même parfois de forcer ces institutions à sortir hors de leurs murs, à s'ouvrir vers l'extérieur"* (1).

On la voit facilement, la critique que l'on fait de l'orientation actuelle de Radio-Québec, s'appuie sur les principes mêmes qui inspirent à l'heure présente la plupart des réformes entreprises au sein des systèmes d'éducation des pays occidentaux: éducation permanente, société éducative. Peut-on imaginer que Radio-Québec, en tant qu'organisme à finalité éducative, puisse continuer longtemps encore à se définir sans référence immédiate à ces deux concepts-clefs en éducation?

Les autres critiques formulées sur l'orientation que s'est donnée Radio-Québec depuis

---

(1) Mémoire de M. Jean Cloutier, p. 2-3.

sa fondation, peuvent être considérées comme secondaires par rapport à cette critique fondamentale dont nous venons de parler, non pas parce qu'elles sont de peu d'importance, mais bien parce qu'elles s'y rattachent et en découlent logiquement. Elles portent principalement sur la participation des individus et des groupes à la programmation et à la production des émissions, sur la décentralisation et la démocratisation des structures de l'O.R.T.Q., sur l'accessibilité des documents produits ainsi que sur le contenu de certaines émissions en ondes depuis que Radio-Québec a commencé à diffuser sur U.H.F. Etant donné que ces critiques sont pratiquement identiques à celles qui ont été formulées dans les autres régions du Québec, il nous a semblé superflu d'en faire ici un exposé détaillé. Le lecteur désireux d'obtenir quelque information à ce propos, voudra bien se référer au chapitre qui traite de ces questions dans la première tranche de notre rapport (1).

1.2 Principales recommandations formulées

Contrairement à la procédure suivie par les intervenants aux audiences tenues dans les

---

(1) Cf. chapitre intitulé "Principales critiques formulées à l'endroit de Radio-Québec", en particulier les pages 11 à 24 inclusivement.

autres régions de la province, ceux qui ont présenté des mémoires à Québec et à Montréal, n'ont pas cherché à relier systématiquement leurs recommandations aux questions posées par Radio-Québec, les jugeant sans doute moins pertinentes, étant donné qu'elles avaient d'abord été formulées à l'intention des régions non encore desservies par l'O.R.T.Q. Quoi qu'il en soit, on peut regrouper l'ensemble de ces recommandations en trois grandes catégories suivant qu'elles ont trait soit à l'orientation générale de Radio-Québec et à son rôle au sein de la société québécoise, soit aux changements d'ordre structurel qu'elles proposent ou enfin aux modifications qu'elles suggèrent d'apporter à la programmation.

1.2.1 Concernant l'orientation générale et le rôle de Radio-Québec

Une forte majorité d'organismes insistent dans leurs mémoires pour que Radio-Québec remette en question ses objectifs fondamentaux, et donc son mandat. Ils lui demandent précisément de cesser de se concevoir uniquement comme une station de télévision qui produit et

diffuse des émissions à caractère éducatif, pour se définir dorénavant comme un organisme de communication télévisuelle au service d'une population qui désire s'exprimer et des divers agents éducatifs qui oeuvrent au sein de la société québécoise. Radio-Québec, dit-on, se doit d'être un "entrepreneur" de la Société éducative (1), un "catalyseur des ressources que possèdent personnes et groupes sociaux" (2) et, à ce point de vue, son rôle n'est pas tant de concevoir et de produire des documents éducatifs que d'aider les institutions éducatives existantes (universités, collèges, commissions scolaires et groupes sociaux de tout genre) à produire et à diffuser les émissions qu'elles ont elles-mêmes conçues suivant leurs propres besoins. On demande en somme à Radio-Québec d'accepter le rôle d'animateur, de "facilitateur" au sein de la Cité éducative ou, si l'on préfère, d'intermédiaire entre personnes et groupes ayant des choses à se dire, des messages à se transmettre (3).

---

(1) Mémoire de l'Université du Québec à Montréal, p. 10.

(2) Mémoire de la C.E.C.M., p. 1

(3) Cf. mémoire de M. Jean Cloutier, p. 5.

Pour les conseillers en audio-visuel des CEGEP de la région de Montréal (1), Radio-Québec doit devenir ce qu'ils appellent un "méso-système de communication" tant au niveau de la production qu'à celui de la diffusion: au niveau de la production, en donnant à un plus grand nombre de citoyens l'occasion de s'exprimer à l'aide de la télévision; au niveau de la diffusion, en permettant l'accès d'un certain nombre d'émissions aux petits groupes et aux individus via les audio-vidéothèques des universités, des CEGEP et des commissions scolaires. Cette demande se rapproche beaucoup d'une recommandation formulée par la Commission des Ecoles Catholiques de Montréal qui, elle, insiste auprès de Radio-Québec pour qu'il donne accès à tous les citoyens (et groupes de citoyens) à la production et à l'utilisation de cette production en mettant sur pied, d'une part, une structure d'accueil de projets et, d'autre part, une mediathèque décentralisée (2).

---

(1) Lorsqu'on lit les mémoires présentés par les conseillers en audio-visuel des autres CEGEP de la province, on ne peut s'empêcher de constater jusqu'à quel point les idées qui y sont exprimées concordent avec celles de leurs collègues de la région de Montréal.

(2) Cf. mémoire de la C.E.C.M., p. 2.

L'accessibilité des documents produits fait l'objet de recommandations de la part de la majorité des institutions d'enseignement. Pour un groupe de conseillers en audio-visuel de CEGEP de la région de Québec, les documents de Radio-Québec devraient être accessibles avant, pendant et après leur diffusion: avant, grâce à une information détaillée et précise sur les émissions à l'antenne fournie par Radio-Québec aux maisons d'enseignement; pendant, par suite de la permission accordée par Radio-Québec aux différents établissements scolaires de repiquer à partir du réseau les émissions désirées, étant donné qu'au préalable, elles auraient été libérées de tout droit d'auteur; après, par l'intermédiaire d'un service d'édition qui permettrait aux institutions d'enseignement d'obtenir n'importe quel document à peu de frais (1).

Si l'on demande à Radio-Québec de se définir comme un organisme de communication télévisuelle au service des individus et des groupes en leur donnant

---

(1) Cf. mémoire des Conseillers audio-visuels des CEGEP de la région de Québec, p. 6; les Conseillers en audio-visuel des CEGEP de la région de Montréal vont même jusqu'à demander à Radio-Québec de les autoriser à modifier ces documents pour les adapter aux besoins spécifiques de l'enseignement collégial.

libre accès à la production et à l'utilisation de cette production, c'est qu'en général, on a réfléchi sur la place qui revient à la télévision dans une démarche éducative. On ne considère pas a priori la télévision comme le déclancheur d'un processus éducatif. On reconnaît évidemment que la télévision puisse occasionnellement jouer un tel rôle, mais on conçoit surtout la télévision comme un outil d'information, de communication et d'expression pour des individus et des groupes qui sont déjà engagés dans une telle démarche. C'est en tout cas le point de vue explicite du Service d'éducation des adultes du cégep de Rosement qui s'exprime comme suit dans son mémoire:

> *"... il apparaît clairement que la pertinence, l'intérêt et le degré de réussite de la télévision éducative (et non plus de la télévision de masse à contenu éducatif) dépendront de sa capacité d'adaptation aux besoins des gens engagés dans une démarche éducative et que la seule façon de garantir cette adaptation est de favoriser au maximum la participation des citoyens à l'élaboration de la programmation et également, dans une certaine mesure, à la production des émissions. Il apparaît tout*

aussi clairement que, parallèlement à l'ouverture de la "centrale de production", il faille penser à de nouveaux modes de diffusion pour cesser de rejoindre, tout au moins de façon exclusive, un public en miette; la diffusion par antenne de la télévision de masse doit venir en second lieu dans l'ordre de priorité des "téléviseurs éducatifs" (1).

C'est aussi le point de vue, dans une certaine mesure, de la Commission des Ecoles Catholiques de Montréal qui juge important de fonder ses recommandations sur une définition claire de l'expression "émission éducative". Pour elle, une émission est éducative dans la mesure où "elle poursuit délibérément des objectifs d'apprentissage, qu'elle s'inscrit dans un processus d'apprentissage, qu'elle provoque une démarche d'apprentissage..." (2). Comme on peut facilement le constater, pour la C.E.C.M., ce n'est pas tant le contenu d'une émission qui lui donne son caractère éducatif que l'intention du producteur, son choix délibéré d'objectifs et

---

(1) Mémoire du Service d'éducation des adultes du Cégep de Rosemont, p. 4; cf. aussi le Mémoire de la Fédération nationale des communications (CSN), p. 9.

(2) Mémoire de la Commission des Ecoles Catholiques de Montréal, p. 5.

de moyens d'apprentissage. On comprend dès lors pourquoi elle insiste tant dans son mémoire sur la nécessité pour Radio-Québec de donner accès aux citoyens, aux groupes sociaux et aux institutions d'enseignement non seulement à la production mais aussi à l'utilisation de cette production. La télévision est ici conçue comme un outil, un moyen de plus au service d'une réalité plus large et qui l'englobe de toute part, le processus d'enseignement-apprentissage (1).

1.2.2 Concernant les changements d'ordre structurel à opérer

A l'instar de leurs collègues des autres régions de la province, les intervenants aux audiences de Québec et de Montréal demandent à Radio-Québec de se décentraliser et de se démocratiser en créant diverses instances régionales auxquelles les individus et les groupes seront appelés à participer.

Au niveau de la production, on recommande à Radio-Québec de mettre sur pied dans

(1) A ce propos, cf. aussi le Mémoire de la Fédération nationale des Communicati (CSN), p. 9-12.

chaque région de la province, y compris Montréal, des centres régionaux de production et de ressources distincts du centre national de production. Autonomes dans leur fonctionnement, ces centres régionaux devraient offrir plusieurs services. Pour l'Institut canadien d'éducation des adultes dont l'opinion rejoint, pour une bonne part, celle de la majorité des organismes ayant pris la parole aux audiences, les centres régionaux de production et de ressources devraient comporter:

- "un service autonome de production d'émissions régionales;
- un service de production pour les heures d'antenne qui seront mises à la disposition des organismes autonomes à but non lucratif. (Il s'agit des ressources et des équipements qui seront mis à la disposition des organismes pour la production de leurs émissions);
- un service de distribution des documents audio-visuels accessible aux organismes et aux institutions;
- un service d'animation et de formation audio-visuelle;
- un service d'équipements légers et de ressources à la disposition des organismes pour leur permettre de

produire des documents à leur propre usage" (1)

Ce qu'il apparaît important de noter, c'est que, pour la plupart des organismes, les centres régionaux de production et de ressources ne devraient pas fonctionner suivant le modèle du centre national de production opérant actuellement à Montréal. Ils devraient, au contraire, fonctionner de façon décentralisée. Les centres régionaux devraient pouvoir offrir leurs services par l'intermédiaire de l'ensemble des centres de ressources audio-visuelles existant déjà au niveau de chacune des régions du Québec et qui sont la plupart du temps équipés pour produire des documents 1 pouce ou des vidéo-cassettes 3/4 de pouce (universités, cegeps, commissions scolaires et autres). "Ces centres deviendraient des lieux où des groupes produiraient des vidéogrammes et ceci, après entente avec Radio-Québec" (2).

---

(1) Mémoire de l'Institut canadien d'éducation des adultes, p. 25.

(2) Mémoire de la Commission des Ecoles Catholiques de Montréal, p. 12.

Dans cette perspective, les conseillers en audio-visuel des Cégeps de la région de Montréal recommandent, pour leur part à Radio-Québec, de les relier les uns aux autres soit par câble, soit par U.H.F. tant au niveau régional que provincial. Ce réseau intercollégial, ayant comme pôle central ("dispatcher") Radio-Québec, servirait à la fois à la diffusion et à la distribution des documents produits par chacun des collèges. Ce système de communication bi-directionnel et même, pourrait-on dire, multi-directionnel, laisse bien voir jusqu'à quelle limite on peut souhaiter que s'opère la décentralisation de la production à Radio-Québec. Les deux objectifs fondamentaux que l'on voudrait voir réaliser lorsqu'on demande à Radio-Québec de se régionaliser sont, d'une part, la participation des individus et des groupes à la production et, d'autre part, une entière accessibilité aux documents produits pour s'en servir suivant ses propres besoins (1).

Au niveau de la programmation, on recommande à Radio-Québec de mettre sur pied

---

(1) Conscients des difficultés qu'une telle accessibilité peut occasionner en raison des droits d'auteurs et des droits de suite, la plupart des organismes demandent à Radio-Québec d'entamer les procédures nécessaires pour obtenir l'entière propriété des droits intellectuels sur les documents qu'il produit.

dans chaque région de la province des comités régionaux de programmation distincts du comité national de programmation. A l'instar de ce dernier, qui aurait pour tâche de s'occuper de la programmation des émissions destinées à toute la population du Québec, les comités régionaux de programmation auraient comme mandat de décider des émissions destinées à leur région respective (attribution à la région d'un certain nombre d'heures hebdomadaires, contenu de la grille-horaire). Ces comités régionaux auraient également comme tâche de recevoir et d'évaluer les projets de production soumis par les individus et les groupes locaux.

On demande en général que ces comités de programmation soient formés de groupes de la population concernée, d'institutions du milieu et de représentants des employés de Radio-Québec travaillant dans les centres régionaux de production.

Au niveau de la gestion, quelques organismes (1) recommandent à Radio-Québec

---

(1) On s'explique difficilement pourquoi, aux audiences de Québec et de Montréal, plusieurs organismes n'ont pas jugé nécessaire de faire des recommandations sur ce point pourtant essentiel.

d'instituer des conseils d'administration dans chacune des régions de la province. Distincts du Conseil d'administration national et autonomes dans leur fonctionnement, ces conseils d'administration auraient pour tâche de gérer les différents centres régionaux de production et de ressources et de superviser, en particulier, le travail accompli par les comités de programmation.

Les Conseils d'administration seraient formés suivant le modèle des comités de programmation, c'est-à-dire de représentants de groupes sociaux à but non lucratif, d'institutions d'enseignement et de délégués des employés des centres de production. Pour certains organismes, tels l'I.C.E.A., il apparaît très important qu'au sein de ces conseils régionaux, la répartition des sièges se fasse en fonction d'une représentation majoritaire des classes populaires.

1.2.3 Concernant les modifications à apporter à la programmation

En se basant sur la synthèse des recommandations dont nous venons de parler,

on peut deviner déjà un peu dans quel sens vont les attentes des intervenants aux audiences de Québec et de Montréal concernant la programmation.

Etant donné qu'on souhaite vivement voir Radio-Québec se définir comme organisme de communication plutôt que comme réseau de diffusion à sens unique, on comprendra facilement qu'on exige de lui une programmation qui fasse large place à la participation. Ce qu'on lui demande d'abord et avant tout, c'est de développer une programmation qui contienne des émissions à l'intention spécifique des citoyens d'un même milieu ou de milieux différents (région, catégorie ou groupe de citoyens). "Ces émissions devront permettre aux gens de ces divers milieux de communiquer entre eux et d'exprimer ce qu'ils sont ou ce qu'ils voudraient être à l'égard de la communauté québécoise. Par ailleurs, il importe aussi que la programmation de Radio-Québec traduise la réalité québécoise dans son ensemble et contienne à cet effet des émissions qui rejoignent tous les milieux" (1).

---

(1) Mémoire de la Commission des Ecoles Catholiques de Montréal, p. 6.

En fait, ce qu'on demande à Radio-Québec, c'est de ne pas baser sa programmation sur la cote d'écoute, mais d'offrir plutôt des émissions qui répondront d'une part, aux besoins de clientèles spécifiques et, d'autre part, aux besoins de la collectivité québécoise dans son ensemble.

Pour l'Université du Québec à Montréal, la programmation de Radio-Québec doit viser des publics-cibles et, en particulier, "cette partie de la population qui est la moins bien desservie par les services éducatifs qu'offre par ailleurs la société" (1). Pour y arriver de façon fructueuse, cette institution recommande à Radio-Québec de faire un effort particulier en termes de recherches, pour l'élaboration d'une pédagogie qui soit adaptée aux besoins spécifiques de cette population (2). Elle souhaite également que Radio-Québec développe une programmation qui éveille

---

(1) Mémoire de l'U.Q.A.M., p. 11; cette recommandation est aussi celle de l'Institut Canadien d'éducation des adultes.

(2) C'est aussi l'opinion de l'Association Féminine d'Education et d'Action Sociale (AFEAS).

à la dimension sociale des problèmes et situations vécues par les populations qu'il dessert, car elle soutient que l'organisme d'Etat doit oeuvrer tout autant à la promotion collective qu'à la promotion individuelle des Québécois (1).

Enfin, on recommande à Radio-Québec d'élaborer une programmation axée sur l'homme en interaction avec son milieu culturel immédiat, c'est-à-dire une programmation qui contiendrait des émissions qui, dans leur approche pédagogique, tiendraient compte de cette interaction, soit comme objectif , soit comme point de référence (2).

"Une émission de Radio-Québec peut vouloir identifier des éléments de la culture québécoise, elle peut vouloir en refléter certains aspects, elle peut vouloir interpréter des réalités d'ailleurs mais, constamment, elle doit se préoccuper de cette promotion de l'homme situé culturellement au Québec et qui réagit en fonction de son mi-

---

(1) Cette opinion est largement partagée par plusieurs organismes; entre autre, l'I.C.E.A., les conseillers en audio-visuel des Cegeps de la région de Montréal, la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal, la C.E.C.M., etc.

(2) Cf. mémoire de la C.E.C.M., p. 7

lieu. Cette perspective est essentiellement dynamique, elle permet non pas uniquement un regard statique sur notre culture, mais elle incite les individus et les groupes à contribuer à son évolution avec l'aide des ressources pédagogiques d'animation et d'évaluation. Cette optique de programmation permettrait non seulement de respecter la vision que les gens ont d'eux-mêmes et de leur milieu, mais susciterait une réelle motivation à "aller plus loin"" (1).

C'est dans cette perspective de programmation que la Commission des Ecoles Catholiques de Montréal demande à Radio-Québec de produire des émissions destinées aux divers agents du monde de l'éducation: professionnels de l'éducation, parents, étudiants jeunes et adultes. Ces émissions devraient permettre à ces différentes catégories de personnes, d'échanger, de s'informer de leurs préoccupations respectives, de réfléchir ensemble sur l'avenir de notre société (2).

---

(1) Idem., p. 7-8.

(2) Idem., p. 9.

Pour terminer ce chapitre, on peut dire qu'en somme, ce qu'on recommande à Radio-Québec, c'est de développer une programmation qui reflète le mieux possible la réalité socio-culturelle québécoise dans son ensemble, qui rende le Québec aux Québécois pour les aider à le comprendre, et à s'y insérer plus adéquatement.

2. Ce qui se dégage de façon définitive de l'ensemble des audiences

Si l'on compare les mémoires présentés à Québec et à Montréal à ceux qui proviennent des autres régions, on en arrive nécessairement à conclure que les opinions formulées dans ces deux dernières régions consultées ne viennent qu'accentuer les idées exprimées ailleurs au Québec. Tout se passe comme si, à la faveur des audiences, un vaste mouvement d'opinions s'était amorcé et développé grogressivement à travers toute la province, demandant à Radio-Québec de prendre une orientation nouvelle et, en conséquence, de se restructurer complètement pour être en mesure d'offrir à la population une programmation qui réponde vraiment à ses attentes en matière de télévision éducative.

Dans les pages qui suivent, nous allons essayer de présenter de façon synthétique et aussi claire que possible, les idées majeures que véhicule ce mouvement d'opinions. Ce chapitre pourra servir en quelque sorte d'aide-mémoire à tous ceux qui auront éventuellement à intervenir dans le développement de la télévision éducative au Québec.

2.1 Radio-Québec doit se réorienter

De l'ensemble des recommandations formulées, il ressort d'abord clairement que Radio-Québec doit se réorienter. Pour remplir adéquatement son mandat, Radio-Québec doit quitter les sentiers battus par les stations de télévision existantes et devenir essentiellement un réseau de communication télévisuelle au service du développement culturel de la société québécoise envisagée comme Société éducative.

2.1.1 Radio-Québec: un instrument de communication au service de la Société éducative

Même si la plupart des intervenants aux audiences ne font généralement pas appel de façon explicite aux concepts de "Cité"

ou de "Société éducative" pour formuler leur souhait concernant l'orientation de Radio-Québec, il n'en demeure pas moins que c'est vraiment la perspective dans laquelle ils se placent lorsqu'ils demandent à l'organisme d'Etat de cesser de se concevoir comme strict réseau de diffusion d'émissions éducatives pour devenir réseau de communication télévisuelle au service de toute la population québécoise.

Ceux qui prônent cette nouvelle orientation, raisonnent en général de la façon suivante. Le Québec est fort bien pourvu en ressources éducatives de toute nature. Il dispose d'un réseau scolaire complet, de nombreux media d'information et d'une multitude de groupements sociaux qui exercent auprès de leurs membres une action éducative certaine. Toutefois, il faut déplorer qu'autant de ressources soient si mal coordonnées et surtout si peu accessibles à l'ensemble de la population. Face à une telle situation, il revient à Radio-Québec de constituer l'instrument qui permettra aux diverses institutions éducatives existantes d'exercer plus plei-

nement leur rôle auprès de toute la population. Plutôt que de se concevoir comme institution éducative parallèle aux autres, Radio-Québec doit alors se définir comme organisme de communication au service des divers agents d'éducation déjà à l'oeuvre au sein de notre société. Pour traduire correctement la pensée qui se dégage de l'ensemble des mémoires, il faut prendre ici l'appellation "agent d'éducation" dans un sens très large. Il s'agit non seulement des institutions dont le rôle premier en est un d'éducation, mais aussi de tout élément de la population québécoise (personnes, groupes sociaux, milieux, etc.) qui, par l'intermédiaire de Radio-Québec, pourrait exercer une fonction éducative auprès de l'ensemble de la population.

Dans une telle perspective, le concept de télévision éducative rejoint celui de télévision communautaire en ce sens que la télévision est utilisée non seulement comme moyen de supporter, d'enrichir ou de prolonger l'action éducative des institutions d'enseignement, mais aussi comme instrument d'expression, d'échange, de dia-

logue et d'auto-formation collective à la disposition de différentes catégories de citoyens (associations, groupes sociaux, régions, etc.).

2.1.2 Radio-Québec: un outil de développement socio-culturel

On comprend dès lors pourquoi on demande à Radio-Québec de se considérer comme outil de développement socio-culturel pour l'ensemble de la collectivité québécoise. Perçu comme moyen d'expression, d'échange, Radio-Québec n'est plus le canal par lequel une élite tente d'imposer sa culture à une masse de gens qu'il faut cultiver, mais devient l'instrument permettant à toute la collectivité et aux nombreux milieux qui la composent, de se donner leurs propres images, de développer leur propre culture. La télévision de Radio-Québec n'est plus l'instrument qui isole les individus et les groupes les uns des autres, les rend soumis et passifs, mais l'outil qui les rassemble les invite à "se prendre en mains", les

stimule à participer et à s'épanouir en mettant à profit toutes leurs potentialités. Pour tout dire, la télévision de Radio-Québec devient instrument de promotion non seulement individuelle, mais aussi collective et, du même coup, un des meilleurs moyens de favoriser le développement culturel de toute la collectivité québécoise.

2.2 Radio-Québec doit se restructurer

Pour mettre en oeuvre la nouvelle orientation demandée, Radio-Québec doit procéder à une refonte complète de sa structure organisationnelle. La plupart des organismes qui suggèrent une telle refonte, sont d'avis que Radio-Québec doit se restructurer au moins sur trois plans:

- sur le plan de la production;
- sur le plan de la programmation;
- sur le plan de la gestion.

2.2.1 Sur le plan de la production

Pour répondre aux attentes exprimées, Radio-Québec doit d'abord décentraliser sa production en créant dans chaque ré-

gion administrative du Québec, y compris Montréal, des centres régionaux de production et de ressources. Distincts du Centre national situé à Montréal et autonomes dans leur fonctionnement, ces centres devront offrir à leur clientèle respective plusieurs services: services de production, de diffusion, de distribution, de formation et d'animation, et fonctionner en collaboration étroite et continue avec les services audio-visuels déjà existants à l'intérieur de chacun de leur territoire (1). Ils devront ainsi permettre aux diverses populations régionales de participer à la production et d'avoir accès à l'utilisation de cette production. Ils devront également permettre à ces populations d'avoir une formation reliée à leurs besoins individuels et collectifs.

2.2.2 Sur le plan de la programmation

Tant au niveau national que régional, Radio-Québec devra procéder à la mise sur pied de comités de programmation chargés

---

(1) Radio-Québec devra faire preuve de souplesse, semble-t-il, lorsqu'il s'agira d'implanter ces centres régionaux, car les conditions varient beaucoup d'une région à l'autre.

de décider des émissions destinées soit à toute la population québécoise, soit à chacune des populations régionales. Ces différents comités seront formés démocratiquement de façon à permettre à la volonté populaire de s'exprimer. Le Comité national de programmation sera composé de personnes ressources de l'O.R.T.Q. et de délégués élus en provenance des comités régionaux de programmation qui auront été constitués dans chacune des dix régions administratives du Québec. Les comités régionaux de programmation seront formés, pour leur part, de représentants élus provenant des divers secteurs d'activité importants de la région et, en particulier, de représentants des institutions d'enseignement, ainsi que de délégués des employés de Radio-Québec travaillant au centre régional de production et de ressources. On croit en général que c'est par l'intermédiaire de ces divers comités que pourra se réaliser, du moins partiellement, la participation effective des citoyens à l'élaboration du contenu de toute la programmation.

2.2.3 Sur le plan de la gestion

Pour procéder à l'administration et à l'établissement des politiques et normes des centres de production et de ressources, et superviser le travail des différents comités de programmation, Radio-Québec devra créer des Conseils d'administration autonomes tant au niveau national que régional. Constitués suivant un modèle semblable à celui décrit pour les comités de programmation - conseil d'administration national composé de représentants des conseils d'administration régionaux et de représentants des employés de Radio-Québec; conseils d'administration régionaux composés de personnes ressources de l'O.R.T.Q. et d'élus en provenance des divers secteurs d'activité importants de la région - ces différents conseils auront le pouvoir de décider des orientations et des affectations budgétaires de chacun des centres de production.

2.3 Radio-Québec doit repenser sa programmation

Pour répondre vraiment aux attentes de la population en matière de télévision éducative,

Radio-Québec devra enfin repenser toute sa programmation. Si l'on tient compte de la structure démocratique suggérée, il va sans dire que c'est aux différents comités de programmation qu'il appartiendra de décider des émissions à produire et à diffuser aux niveaux national et régional. Cependant, à la lumière des recommandations formulées, il apparaît d'ores et déjà que Radio-Québec devra faire figurer dans sa programmation, au moins trois types d'émissions éducatives:

- des émissions qui répondent aux besoins de clientèles spécifiques;
- des émissions qui répondent aux besoins des régions;
- des émissions qui répondent aux besoins du monde scolaire.

2.3.1 Une programmation qui réponde aux besoins de clientèles spécifiques

Au lieu d'orienter sa programmation vers la production d'émissions basée sur la cote d'écoute, Radio-Québec devra offrir une programmation contenant des émissions destinées à des publics-cibles aux carac-

téristiques propres et aux besoins clairement identifiés. Il pourra s'agir de gens d'un même milieu (v.g. milieu des affaires, milieu ouvrier, milieu étudiant) ou de catégories de personnes ayant des goûts ou des intérêts similaires (v.g. personnes âgées, assistés sociaux, chômeurs, catégorie de citoyens avides de connaissances dans un domaine particulier). Ces émissions, comme d'ailleurs toutes les émissions de Radio-Québec, ne devront être produites qu'après consultation des clientèles auxquelles elles s'adressent et avec leur participation, car il est de première importance qu'elles répondent parfaitement à leurs attentes non seulement quant au contenu, mais aussi au style et au niveau de langage adoptés.

2.3.2 Une programmation qui réponde aux besoins des régions

La programmation de Radio-Québec devra, en second lieu, comporter des émissions centrées sur la vie de chaque région. Conçues et produites au niveau régional, ces émissions de type nettement "communautaire" traiteront de la vie régionale et de ses problèmes

spécifiques; elles permettront, en particulier, aux individus et aux groupes de s'exprimer, de se mettre en valeur, de confronter leurs idées sur les questions qui les préoccupent et ainsi de mieux se comprendre et de mieux maîtriser le présent et le futur de leur communauté respective. Même si, à l'origine, ces émissions auront d'abord été produites à l'intention de chacune des populations régionales concernées, elles pourront faire l'objet, à l'occasion, d'un échange inter-régional ou encore être diffusées au niveau national après ententes entre les différents comités de programmation impliqués.

C'est sans doute ce type d'émissions qui fera le plus,de la télévision de Radio-Québec, un instrument d'identification collective pour l'ensemble des québécois.

2.3.3 Une programmation qui réponde aux besoins du monde scolaire

Enfin, la programmation de Radio-Québec devra faire place à des émissions qui ré-

pondent aux besoins des établissements scolaires. Comme on le sait, ces derniers tentent depuis quelques années d'élargir l'éventail de leur clientèle en offrant leurs services non seulement aux jeunes inscrits à plein temps, mais également aux enfants d'âge pré-scolaire ainsi qu'aux adultes. La programmation de Radio-Québec devra contenir des émissions produites en collaboration avec les institutions d'enseignement pour les aider à mieux réaliser leur nouveau projet éducatif au sein de notre société. C'est donc dire qu'elle devra faire place non seulement à des émissions destinées à enrichir ou supporter l'enseignement dispensé aux élèves inscrits à plein temps dans nos écoles, mais aussi à des émissions destinées soit aux enfants d'âge pré-scolaire, pour les préparer à entrer à l'école, soit aux adultes en quête de perfectionnement ou de recyclage. Dans ce dernier cas (éducation des adultes), Radio-Québec devra sans doute accepter de produire des émissions qui s'inscriront à titre essentiel à l'intérieur de programmes d'enseignement à distance mul-

ti-mediatisé, car les audiences ont permis de constater qu'il existait au Québec un certain nombre d'établissements scolaires, surtout de niveaux collégial et universitaire, qui nourrissaient déjà des projets dans ce sens pour améliorer leur service d'éducation des adultes.

CONCLUSION

Le lecteur de ce second rapport sur les audiences publiques de Radio-Québec, qui aura lu au préalable notre premier compte rendu sur le sujet paru à la fin d'octobre dernier, ne pourra sans doute s'empêcher d'y constater certaines redites. Nous ne pensons pas devoir nous en excuser car, à notre avis, elles étaient inévitables, en raison de la similitude qui existe entre les points de vue exprimés à Québec et à Montréal et les idées formulées dans les autres régions de la province. C'est d'ailleurs cette similitude qui nous amène à conclure que, les audiences terminées, Radio-Québec se trouve pratiquement en possession d'un nouveau programme de développement qu'il lui faudra maintenant opérationnaliser, s'il consent à accéder aux désirs de la population.

ANNEXE I

Liste des mémoires suivant leur région d'origine

REGION DE QUEBEC

1. Mémoire de Câblovision Baie-Saint-Paul Inc.

2. Mémoire du Service des moyens techniques d'enseignement de la Commission scolaire de Charlesbourg.

3. Mémoire de monsieur Guy RICHARD de Québec.

4. Mémoire du Grand Théâtre de Québec.

5. Mémoire du Conseil des Media communautaires de la région administrative de Québec.

6. Mémoire de la Commission scolaire La Jeune Lorette.

7. Mémoire conjoint du Conseil économique de la région de Charlevoix et de la Télévision communautaire Vents et Marées.

8. Mémoire de Les Productions Perreault, Paré.

9. Mémoire de M. Jean CIMON, de Québec.

10. Mémoire de la Commission scolaire du Littoral.

11. Mémoire conjoint de la Fédération des comités de parents de la province et du Comité de parents de la Commission des Ecoles Catholiques de Québec.

12. Mémoire du service de l'Education des adultes et de la télévision éducative de la Commission des Ecoles Catholiques de Québec.

13. Mémoire de l'Université Laval.

14. Mémoire conjoint des services audio-visuels du CEGEP de Thetford Mines, du CEGEP de la Pocatière, du CEGEP de Limoilou, du CEGEP de Lévis-Lauzon, du CEGEP F.X. Garneau, du CEGEP de Sainte-Foy et de la Fédération des CEGEP.

15. Mémoire de monsieur Nil RIOUX de Québec.

16. Mémoire de la Jeune Chambre de Lac Etchemin Inc.

17. Mémoire conjoint de l'Association coopérative d'économie familiale, du Comptoir alimentaire de Saint-Sauveur, du Comité des citoyens du quartier Saint-Sauveur, du Comité des citoyens de l'Aire 10, du Groupement des locataires du Québec métropolitain et du Groupe régional de Québec.

REGION DE MONTREAL

1. Mémoire conjoint du Vidéographe Inc. et de TVC-4 Saint-Jérôme.

2. Mémoire du service de presse de l'Archevêché de Montréal.

3. Mémoire de l'Université du Québec à Montréal.

4. Mémoire du ministère de l'Immigration.

5. Mémoire de madame Jocelyne AIRD-BELANGER de Val-David.

6. Mémoire de l'Association des femmes diplômées des universités.

7. Intervention de monsieur Lucien TREMBLAY de Longueuil.

8. Mémoire du Conseil régional de développement Laurentides-Lanaudière appuyé par l'Union régionale de Joliette des Caisses populaires Desjardins.

9. Mémoire de la Chambre de commerce de Rawdon appuyé par le Centre socio-culturel de Rawdon.

10. Mémoire de l'Institut canadien d'éducation des adultes.

11. Mémoire de monsieur Jean CLOUTIER de Montréal.

12. Mémoire de la Chambre de commerce de la province de Québec.

13. Mémoire de la Commission des Ecoles Catholiques de Montréal.

14. Mémoire de la Société nationale des québécois de Lanaudière.

15. Mémoire conjoint des coordonnateurs en audio-visuel du CEGEP Ahuntsic, du CEGEP Bois-de-Boulogne, du CEGEP de Joliette, du CEGEP Maisonneuve, du CEGEP Montmorency et du CEGEP du Vieux-Montréal.

16. Mémoire du CEGEP Lionel-Groulx.

17. Mémoire du Service d'éducation aux adultes du CEGEP de Rosemont.

18. Mémoire de madame Claudine VALLERAND de Brossard.

19. Mémoire de l'Association féminine d'éducation et d'action sociale.

20. Mémoire de la Fédération des femmes du Québec.

21. Mémoire du Conseil du statut de la femme.

22. Mémoire d'un groupe de professeurs des sciences de la santé de l'Université de Montréal.

23. Mémoire de l'Association des consommateurs du Canada.

24. Mémoire de la Fédération nationale des communications - CSN.

25. Mémoire de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal.

26. Mémoire de la Clinique communautaire de santé de Pointe-Saint-Charles.

ANNEXE II

Liste des mémoires suivant les types d'organismes qui les ont présentés

Mémoires des instances décentralisées d'enseignement

Universités

1. Mémoire de l'Université du Québec à Montréal.

2. Mémoire de l'Université Laval.

Collèges d'enseignement général et professionnel

3. Mémoire d'un groupe de conseillers en audio-visuel des CEGEP de la région de Montréal: CEGEP Ahuntsic, CEGEP Bois-de-Boulogne, CEGEP de Joliette, CEGEP Maisonneuve, CEGEP Montmorency, CEGEP du Vieux-Montréal.

4. Mémoire du CEGEP Lionel-Groulx.

5. Mémoire du Service d'éducation aux adultes du CEGEP de Rosemont.

6. Mémoire d'un groupe de conseillers audio-visuels des CEGEP de la région de Québec: CEGEP Thetford Mines, CEGEP La Pocatière, CEGEP Limoilou, Fédération des CEGEP, CEGEP Ste-Foy, CEGEP F.X. Garneau, CEGEP Lévis-Lauzon.

Commissions scolaires et écoles

7. Mémoire de la Commission des Ecoles Catholiques de Montréal.

8. Mémoire du Service de l'éducation des adultes et de la télévision éducative de la Commission des Ecoles Catholiques de Québec.

9. Mémoire de la Commission scolaire du Littoral.

10. Mémoire de la Commission scolaire La Jeune Lorette.

11. Mémoire du Service des moyens techniques d'enseignement de la Commission scolaire de Charlesbourg.

12. Mémoire conjoint de la Fédération des comités de parents de la province et du Comité de parents de la Commission des Ecoles Catholiques de Québec.

Mémoires de diverses associations du milieu et des mouvements populaires

1. Mémoire du Grand Théâtre de Québec.

2. Mémoire de la Jeune Chambre de Lac Etchemin Inc.

3. Mémoire de M. Nil RIOUX de Québec.

4. Mémoire de M. Guy RICHARD de Québec.

5. Mémoire conjoint de l'Association coopérative d'économie familiale, du Comptoir alimentaire de Saint-Sauveur, du Comité des citoyens du quartier Saint-Sauveur, du Comité des citoyens de l'Aire 10, du Groupement des locataires du Québec métropolitain et du Groupe régional de Québec.

6. Mémoire de M. Jean CIMON de Québec.

7. Mémoire du Service de presse de l'Archevêché de Montréal.

8. Mémoire de madame Jocelyne AIRD-BELANGER de Val-David.

9. Mémoire de l'Association des femmes diplômées des universités.

10. Mémoire du Conseil régional de développement Laurentides-Lanaudière appuyé par l'Union régionale de Joliette des Caisses populaires Desjardins.

11. Mémoire de la Chambre de commerce de Rawdon appuyé par le Centre socio-culturel de Rawdon.

12. Mémoire de l'Institut canadien d'éducation des adultes.

13. Mémoire de monsieur Jean CLOUTIER de Montréal.

14. Mémoire de la Chambre de commerce de la province de Québec.

15. Mémoire de la Société nationale des québécois de Lanaudière.

16. Mémoire de madame Claudine VALLERAND de Brossard.

17. Mémoire de l'Association féminine d'éducation et d'action sociale.

18. Mémoire de la Fédération des Femmes du Québec.

19. Mémoire du Conseil du statut de la femme.

20. Mémoire d'un groupe de professeurs des sciences de la santé de l'Université de Montréal.

21. Mémoire de l'Association des consommateurs du Canada.

22. Mémoire de la Fédération nationale des Communications - CSN.

23. Mémoire de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal.

24. Mémoire de la Clinique communautaire de santé de Pointe-Saint-Charles.

Mémoires des organismes de télévision communautaire et des câblodistributeurs

1. Mémoire de Câblovision Baie-Saint-Paul Inc.

2. Mémoire du Conseil des Media Communautaires de la région administrative de Québec.

3. Mémoire conjoint du Conseil économique de la région de Charlevoix et de la Télévision communautaire Vents et Marées.

4. Mémoire de Les Productions Perreault, Paré.

5. Mémoire conjoint du Vidéographe Inc. et de TVC-4, Saint-Jérôme.

GOUVERNEMENT
DU QUÉBEC

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION

**SERVICE
GÉNÉRAL
DES MOYENS
D'ENSEIGNEMENT**

Dépôt légal — 2e trimestre 1976
Bibliothèque nationale du Québec

L'ÉDITEUR OFFICIEL
DU QUÉBEC
SERVICE
DE LA REPROGRAPHIE
avril 1976